



Coublevie

Direction Générale des Services

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

24 février 2023

Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, promulguée le 7 août 2015, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Outre le caractère obligatoire de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi (n°2018-32) de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

L'article 13 dispose ainsi que les collectivités devront présenter, dans le ROB, les objectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- du besoin annuel de financement.

Si la libre administration des collectivités territoriales est un principe constitutionnel, les communes dépendent des décisions prises par l'Etat, notamment en matière financière. Ainsi, chaque année la loi de finances et ses rectificatifs imposent aux collectivités territoriales un cadre réglementant les relations financières entre l'Etat et les différentes collectivités.

Pour cette raison, il conviendra d'exposer au préalable le cadre national, tant sur le plan économique que financier, avant de présenter plus dans le détail, la situation budgétaire de la commune, ses orientations tant en matière de fonctionnement, que d'investissement et de gestion de la dette.

Sommaire

1. Situation économique et sociale nationale	5
1.1. Le contexte macroéconomique	5
▪ D'une inflation conjoncturelle à une inflation structurelle.....	5
▪ Conflit en Ukraine et hausse des prix des matières premières.....	6
▪ Hausse des taux.....	7
1.2. Le contexte national	8
▪ Evolution du PIB	8
▪ Hausse des prix de la construction.....	9
▪ Taux de chômage	9
1.3. Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023	10
▪ Fiscalité locale	10
▪ Dotations de l'Etat.....	10
▪ Aides.....	11
▪ Mini-réforme des indicateurs.....	11
2. Situation et prospective budgétaire pour la commune de Coublevie	12
2.1. Rappel sur la situation de la commune de Coublevie, les projets de l'équipe municipale et ses orientations budgétaires	12
2.2. Les principaux éléments structurants du budget communal sur l'année 2022	13
2.2.1. Impact de la crise diplomatique, énergétique et économique mondiale sur les finances de la commune	13
2.2.2. Les recrutements / la situation RH.....	13
2.2.3. L'avancement des projets structurants.....	14
2.2.4. Atterrissage 2022 en fonctionnement	14
▪ Dépenses	14
▪ Recettes.....	15
▪ Résultat	15
2.2.1. Atterrissage 2022 en investissement	15
▪ Dépenses	16
▪ Recettes.....	16
▪ Résultat	16
2.3. Un Rapport d'orientation budgétaire avec des scénarios 2023-2026 « sous contrainte »	16
2.4. Prospective en section de fonctionnement	16
2.4.1. Rétrospective sur les recettes et dépenses de fonctionnement	16
2.4.2. Quelques éléments de prospective en fonctionnement.....	17
▪ Estimation de la croissance de logements	17
▪ Estimation de la croissance des effectifs scolaires.....	18
▪ Estimation de l'inflation	18
▪ Une réévaluation pérenne de quelques recettes	18
2.4.1. Les dépenses de fonctionnement	19
▪ Scénario d'évolution des effectifs sur 2023-2026 « sous contrainte »	19
▪ Des charges à caractère général maîtrisées.....	20
▪ Prix de l'énergie.....	20
▪ Amende SRU : carence et subvention dans le projet pension de famille	21
▪ Péril Route de Grenoble – des charges exceptionnelles à absorber sur l'année 2023.....	21
▪ Stratégie à court terme pour absorber les charges exceptionnelles sur l'année 2023	21

▪	Scénario de dépense « sous contrainte » sur 2023-2026	21
2.4.2.	Les recettes de fonctionnement	22
▪	Prospective sur les dotations	22
▪	Des recettes supplémentaires pérennes à court et moyen terme :	23
▪	Des recettes exceptionnelles sur 2023	23
▪	Une fiscalité dynamique mais néanmoins insuffisante pour compenser l'inflation	23
▪	Quatre scénarios proposés en recette de fonctionnement sur le niveau de taxe foncière	23
2.4.1.	Le résultat de fonctionnement.....	25
2.5.	Focus sur les indicateurs d'endettement	28
2.6.	Prospective en section investissement.....	29
2.6.1.	Les dépenses d'investissements	29
▪	Un scénario de plan pluriannuel d'investissement (PPI) révisé	29
2.6.2.	Les recettes d'investissements.....	29
▪	Scénario sur les subventions	30
▪	Scénario de valorisation patrimoniale	30
▪	Variation des recettes d'investissement selon les 4 scénarios de taxe foncière	31
2.6.3.	Le résultat d'investissement	31
3.	Situation et prospective budgétaire du SPIC (budget annexe)	32
3.1.	Eléments de l'année 2022	32
3.2.	Eléments de prospective pour le budget 2023	32
▪	Instruction d'un projet d'extension de la chaufferie bois.....	32
3.2.1.	Atterrissage 2022 et BP 2023 en fonctionnement.....	33
3.2.2.	Atterrissage 2022 et BP 2023 en section investissement	34
	Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement par poste 2020-2026	35
	Annexe 2 : Recettes de fonctionnement par poste 2020-2026.....	41
	Annexe 3 : Dépenses d'investissement 2022.....	44
	Annexe 4 : PPI 2021-2026	46
	Annexe 5 : Recettes d'investissement.....	49
	Annexe 6 : indicateurs d'endettement.....	51
	Annexe 7 : Comparatif TFBP et TFPB avec quelques communes	53

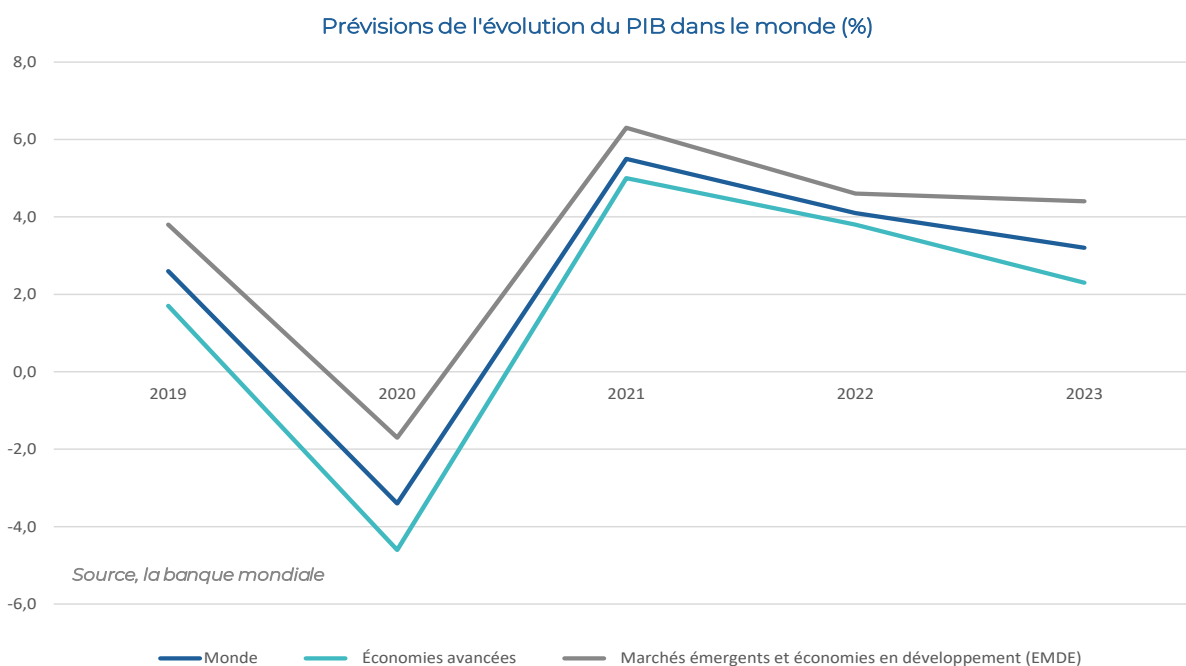
1. Situation économique et sociale nationale

1.1. Le contexte macroéconomique

▪ D'une inflation conjoncturelle à une inflation structurelle

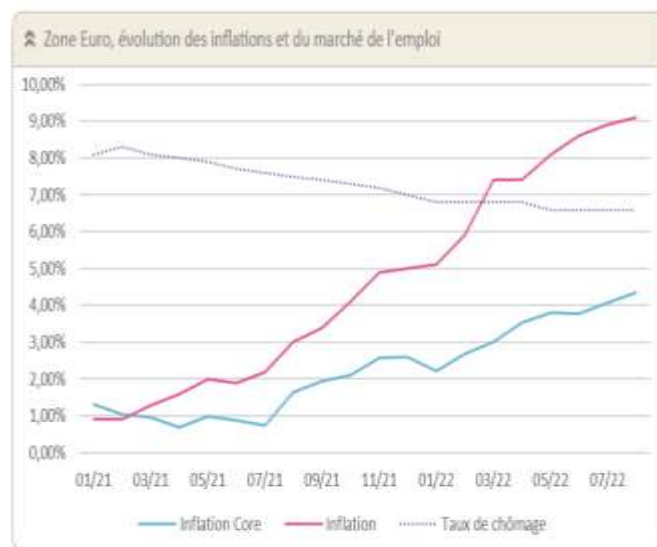
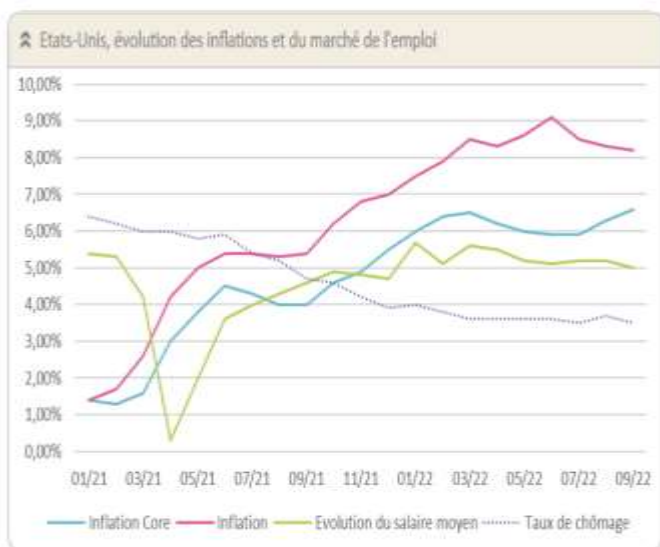
En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne



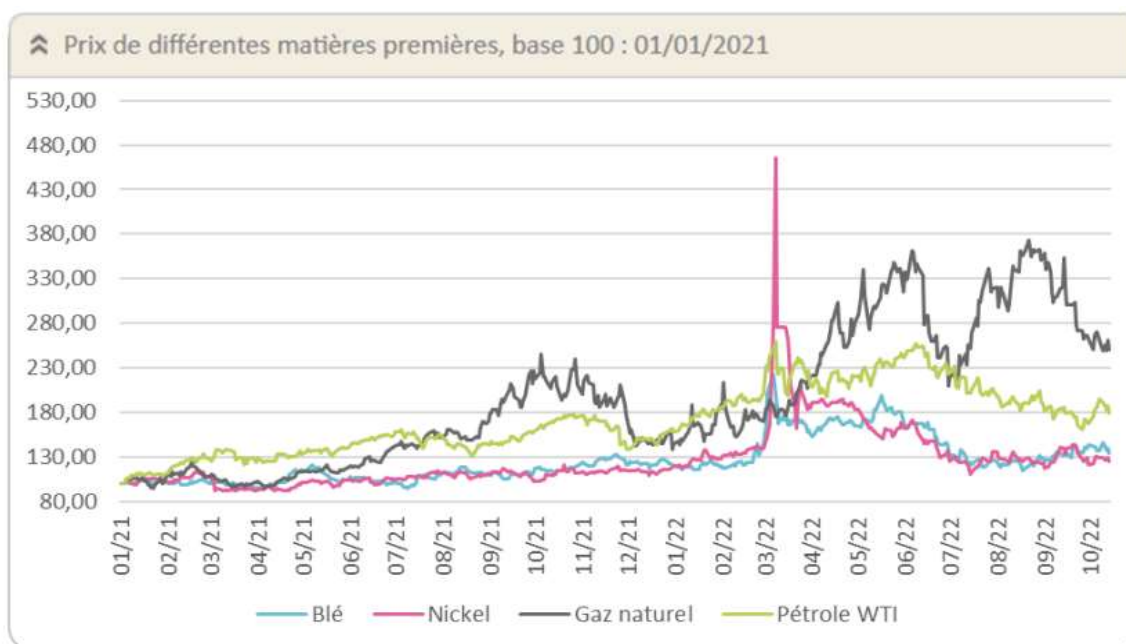
Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation *Core* (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».



▪ **Conflit en Ukraine et hausse des prix des matières premières**

Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes ;

- Fermeture des accès au système d'échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d'origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc...). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

▪ **Hausse des taux**

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75% attendus) et le 14/12/2022 (+0,75% attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75% attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75% attendus).

Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00% et 2,25% d'ici la fin de l'année.

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28% début janvier à 3,20% courant octobre.



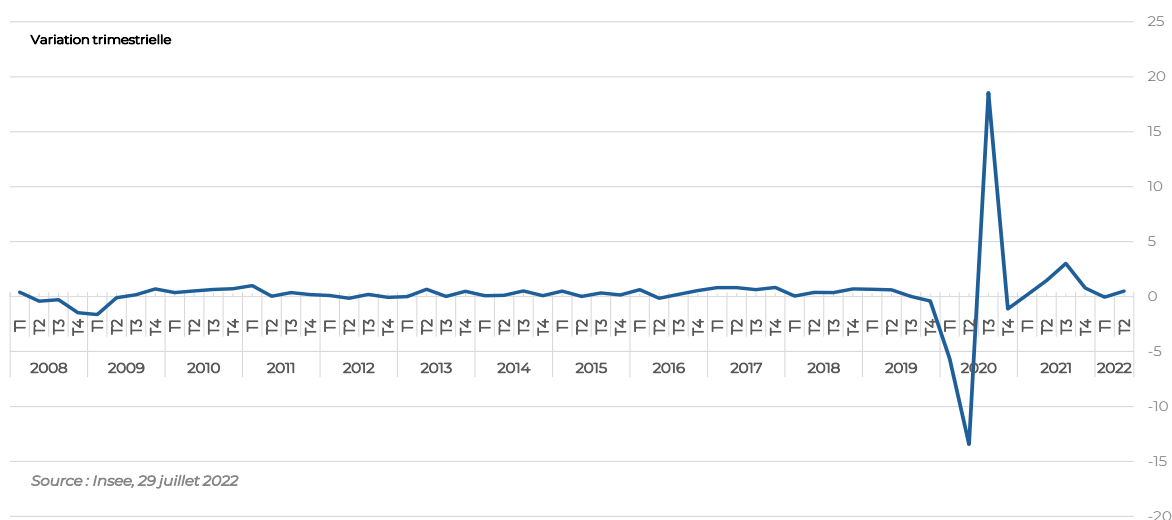
1.2. Le contexte national

▪ Evolution du PIB

La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.

En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.

Evolution du PIB en France (en %)



Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).

Points clés de la projection France

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

▪ **Hausse des prix de la construction**

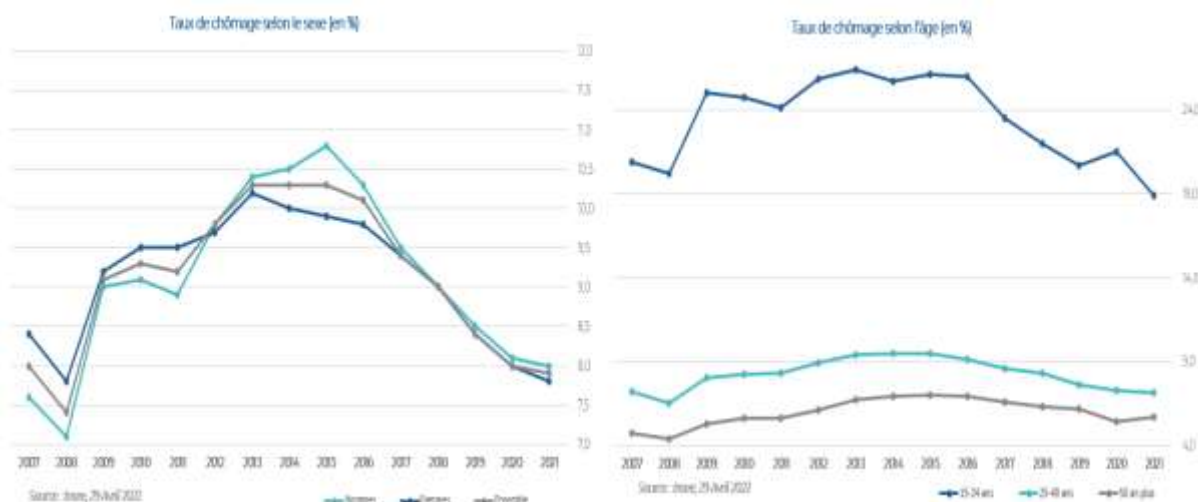
La tendance à l'augmentation des tarifs en 2021 (hausse moyenne de 18 % sur le quatrième trimestre 2021) s'est poursuivie en 2022. Selon la Fédération française du bâtiment, de nombreux matériaux ont subi une augmentation 15 à 25 % et le prix du fer à béton a été multiplié par trois en un an. Entre janvier et octobre 2022, la CAPEB, rapporte **une hausse moyenne des coûts des matériaux de 26%** .

Cette hausse a notamment impacté fortement les **coûts travaux du pôle maternelle**, avec une **réévaluation en phase APD de +800k€ sur les 4,4M€ de couts travaux estimé en phase APS**.

▪ **Taux de chômage**

D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, Le taux de chômage attendu pour 2023 est de 7,4%.

L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.



Le taux de chômage en Isère est de 5,9% au T3-2022, largement en dessous de la moyenne nationale. Ce dynamisme du marché de l'emploi, avec des croissances de salaire importantes, **rend difficile le recrutement dans la fonction publique territoriale**.

1.3. Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023

▪ **Fiscalité locale**

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures adoptées dans la Loi de Finances pour 2023 promulguée le 30 décembre 2022 au Journal officiel.

Tout d'abord, la suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

L'année 2023 sonne le glas de la taxe d'habitation pour les résidences principales pour tous les ménages (suppression progressive depuis 2020) - La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient, quant à lui, facultatif.

▪ **Dotations de l'Etat**

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les **hausse de dotation de solidarité rurale (DSR)** et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans éroder la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait être remplacé par un indicateur de superficie pondéré par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mis en place sur quatre années.

▪ **Aides**

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « **filet de sécurité** » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie. Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques. S'ajoute au filet de sécurité, un « **amortisseur électricité** » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « **fonds vert** » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

Hors fonds vert, les **dotations de soutien à l'investissement local pour 2023 décroissent** : stagnation pour la DETR et baisse de la DSIL (-337 M€ / 2022)

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

▪ **Mini-réforme des indicateurs**

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

2. Situation et prospective budgétaire pour la commune de Coublevie

2.1. Rappel sur la situation de la commune de Coublevie, les projets de l'équipe municipale et ses orientations budgétaires

L'objectif est de donner à Coublevie les infrastructures qui correspondent à sa population tout en engageant plus encore la dimension écologique et solidaire.

Coublevie est une ville dont la population croît et qui est attractive pour son environnement et sa proximité à Grenoble et Voiron. Les orientations doivent permettre de maintenir cette attractivité en engageant les projets nécessaires à la qualité des services correspondants aux besoins des habitants.

Les principaux objectifs et orientations, détaillés dans le PADD actuellement en concertation, sont les suivants :

- Maîtriser et structurer les développements urbains
- Préserver et mettre en valeur les sites et paysages
- Investir dans des équipements publics en cohérence avec l'évolution de la population
- Orienter l'aménagement et l'urbanisation vers une approche durable et résiliente prenant en compte les risques majeurs
- Organiser les conditions de déplacement sur l'ensemble du territoire communal, en encourageant les modes de déplacement doux et les transports en commun
- Favoriser l'implantation et le développement des activités économiques, agricole, touristique et commerciale locale
- Développer les services éducatifs, culturels et sportifs
- Renforcer la cohésion sociale et encourager la solidarité
- Offrir un accès au développement numérique à toutes et tous

Ces objectifs, ambitieux, exigent à la fois une vision de long terme, mais également des investissements à mettre en œuvre à court terme, dès ce mandat. Les choix à court terme, tant en fonctionnement qu'en investissement, ne doivent en aucun cas mettre en péril les capacités à faire et à investir de la commune sur les prochains mandats.

Ces objectifs exigent à la fois :

- **D'optimiser les dépenses et les recettes de fonctionnement**, afin d'être en capacité d'accroître les services proposés aux citoyens, en cohérence avec les demandes et l'accroissement de la population, et de dégager les marges d'investissement nécessaires.
- **D'identifier des marges de manœuvre importantes en investissement**, en cherchant à consolider les co-financements sur les projets, et en s'appuyant notamment sur un niveau d'épargne nette annuel (calculé sur l'excédent de fonctionnement), permettant d'activer des emprunts lors du prochain mandat.

Le souhait de l'équipe municipale, lors de son installation, était de conduire son programme sans augmenter les taux de fiscalité, toutes choses égales par ailleurs. Le contexte international et national décrit dans la première partie et ci-après éclaire sous un nouveau jour les perspectives budgétaires de

la commune notamment en section de fonctionnement. **Un choix politique devra donc être fait cette année 2023, impactant fortement les capacités à faire de la commune d'ici la fin du mandat et au-delà.**

2.2. Les principaux éléments structurants du budget communal sur l'année 2022

2.2.1. Impact de la crise diplomatique, énergétique et économique mondiale sur les finances de la commune

Tout juste sortis de la crise COVID, l'année 2022 marque un nouveau virage, avec une crise énergétique majeure. Les prix de l'énergie ont augmenté, avec un accroissement de plus de 27% entre 2020 et 2022. Cette hausse s'accélère encore pour l'année 2023. La crise inflationniste marque également le budget de la commune pour 2022.

2.2.2. Les recrutements / la situation RH

ETP/ service (hors apprentis)	2019	2020	2021	2022
DGS	1	2	2,5	2
Ressources (RH et finance)	2	1,8	2,5	3
Affaires générales	3,5	3,5	3,5	3,8
Urbanisme et aménagement	0	0	1	1,3
Affaires sociales (CCAS)	0	0	0,4	0,4
Service scolaire	23	23	23	23
Services techniques	13	12	13	14
Police Municipale	1	1,5	2	2
Total	43,5	43,8	47,9	49,5

Sur l'année 2022, les principaux recrutements ont été :

- Des équipes en renfort (AFIPH) aux services techniques au printemps (équipe voirie espaces verts)
- Des remplacements suite à des demandes de mises à disposition (équipe hygiène et scolaire)
- Des recrutements en renfort au sein du service Affaires Générales sur la création du nouveau site web de la commune

- Le recrutement d'un instructeur urbaniste suite à la décision de la CAPV de rendre le service d'instruction payant. Ce recrutement nous permettra de suivre l'ensemble de la chaîne d'instruction, depuis l'accueil des pétitionnaires en amont des dépôts de dossier jusqu'au suivi de la conformité.

2.2.3. L'avancement des projets structurants

L'année 2022 s'illustre notamment par :

- L'action PEDT sur une année pleine, avec des dépenses de prestation et les subventions associées.
- La livraison des nouveaux vestiaires de la Dalmassière.
- La livraison de la phase 1 du cœur de village, avec l'ouverture du parc d'orgeoise et la réhabilitation de la halle Charminelle
- La poursuite du projet pôle maternelle, avec les phases APD et DCE complétée, et le dépôt du permis de construire fin 2022. L'augmentation programmée des coûts travaux entre la phase APS et APD (+ 800 000€) a nécessité de faire des choix de piste d'économie à hauteur de 200 000€.
- La poursuite de la révision du PLU et des études d'impact des risques (risque inondation et carte des aléas). Une nouvelle carte des aléas et sa traduction réglementaire sera présentée en conseil municipal au premier trimestre 2023, et le PLU sera arrêté à l'automne 2023.
- L'achat du Parc des Dominicains, avec le couvent, la chapelle, l'ancienne lingerie et la médecine D, pièce maitresse du cœur de village avec l'accueil du pôle maternelle dès 2024.
- Une vie de village dynamisée, avec l'accueil de nouveaux commerçant sur le marché, les sorties de plus en plus fréquentes du BlablaBar par les associations et l'organisation de la première fête de la rentrée.
- La poursuite des aménagements de sécurité provisoires sur les voiries.

2.2.4. Atterrissage 2022 en fonctionnement

Nota-bene : Les données de l'atterrissage budgétaire 2022 ne sont pas encore totalement consolidées. Les chiffres présentés sont donc une estimation, avec une marge d'erreur faible.

L'atterrissage 2022 estimé en dépense et en recette est détaillé dans les annexes 1 et 2.

▪ Dépenses

L'atterrissage 2022 est de 3 911 441€, supérieur de 135 753€ par rapport au BP 2022.

Des charges à caractère général supérieures de 38 000 € par rapport au BP et inférieures, notamment sur les frais d'alimentation du scolaire (restauration) pour 16 000€, et les achats (électricité, carburants, petits équipements) pour 8 000€.

- Des dépenses liées aux services extérieurs et autres services extérieurs supérieurs de 49 000 € par rapport au BP.
- Une diminution de l'amende SRU de 33 000€ (l'estimation au BP étant trop élevée)

- Des charges de personnel supérieures de 91 323€ par rapport au BP, notamment sur les remplacements d'agents en congé maladie (maternité et autres) et recrutement d'un agent au service urbanisme suite à la décision de la commune d'arrêter l'accès aux services du Pays Voironnais (service ADS) pour l'instruction des dossiers de la commune.
- Enfin une dépense exceptionnelle de 88 000€ correspondant à la démolition des maisons en péril route de Grenoble, désamiantage compris.

▪ **Recettes**

L'atterrissage en recettes sur l'année 2022 est supérieur de 371 142 euros par rapport à la DM du 17 novembre 2022. Les éléments explicatifs sont les suivants :

- Des produits et services en baisse de 15 000€, notamment sur les redevances et droits périscolaires
- Des impôts et taxes en hausse +21 000€ par rapport au BP :
 - Une hausse des impôts directs moindre (-30 000€)
 - Une régularisation fiscale directe locale en baisse (- 60 000€)
 - Une taxe concernant des terrains rendus constructibles de + 125 000€
- Des dotations en hausse significative par rapport au BP et DM (230 000€)
 - Un reversement de TVA de -15 000€
 - Une régularisation de la CAF de 2021 d'un montant de 115 000€ suite au changement du mode de versement de la CAF à la crèche l'ENVOL.
 - Une attribution du fond départemental de taxe professionnelle de + 84 000€
 - Une compensation au titre des exonérations de TF : + 22 000€
 - Autres subventions de +36 000€
- D'autres produits en hausse de 129 000€ dont notamment les loyers d'immeubles pour 45 000€ et le remboursement des arrêts du personnel municipal pour 73 000€.

▪ **Résultat**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Atterrissage 2022
Recettes	3 967 721 €	3 843 633 €	4 127 398 €	4 104 504 €	4 475 646 €
Dépenses	3 148 277 €	3 310 581 €	3 490 565 €	3 775 687 €	3 911 441 €
Résultat	819 443 €	533 052 €	636 833 €	328 817 €	564 206 €

2.2.1. Atterrissage 2022 en investissement

Nota-bene : Les données de l'atterrissage budgétaire 2022 ne sont pas encore totalement consolidées. Les chiffres présentés sont donc une estimation, avec une marge d'erreur faible.

Les dépenses et recettes en investissement sont détaillées en annexe 3 et 5.

▪ **Dépenses**

L'atterrissage 2022 s'élève à **3 473 643 € d'investissements réalisés, avec un RAR sur 2023 de 975 940 €**

	Réalisé 2022	RAR
TOTAL INVESTISSEMENTS	3 473 643 €	975 940 €
Investissements récurrents	320 618 €	156 203 €
Investissements structurants	2 643 581 €	819 736 €
OPFI	509 444 €	0 €

▪ **Recettes**

L'atterrissage en recettes d'investissement s'élève à 9 864 322 € et 519 578 € de reste à réaliser sur 2023.

▪ **Résultat**

Résultat section investissement	Réalisé 2022	RAR 2022
Dépenses	3 473 643 €	975 940 €
Recettes	9 918 387 €	519 578 €
Résultat	6 444 744 €	

2.3. Un Rapport d'orientation budgétaire avec des scénarios 2023-2026 « sous contrainte »

Afin d'analyser au mieux les capacités à faire de la commune avec les niveaux d'inflation annoncés et les hausses des prix de l'énergie durant les 4 dernières années du mandat, nous proposons, dans ce rapport d'orientation budgétaire, de travailler sur :

- **Un seul scénario de dépenses en fonctionnement**, basé sur un accroissement minimal des ressources humaines et des charges à caractère générale restreintes.
- **Un seul scénario de dépenses en investissement**, prévoyant le report de certains projets, et le lancement de nouveaux projets sous condition de niveau de subvention minimum.
- **4 scénarios de recettes dépendant du niveau de fiscalité.**

L'analyse des résultats de fonctionnement et d'investissement selon les scénarios de recettes nous permettrons **d'évaluer ensemble les marges de manœuvre de la commune sur la période 2023-2026**, et de **décider collectivement des choix, tant en fonctionnement qu'en investissement.**

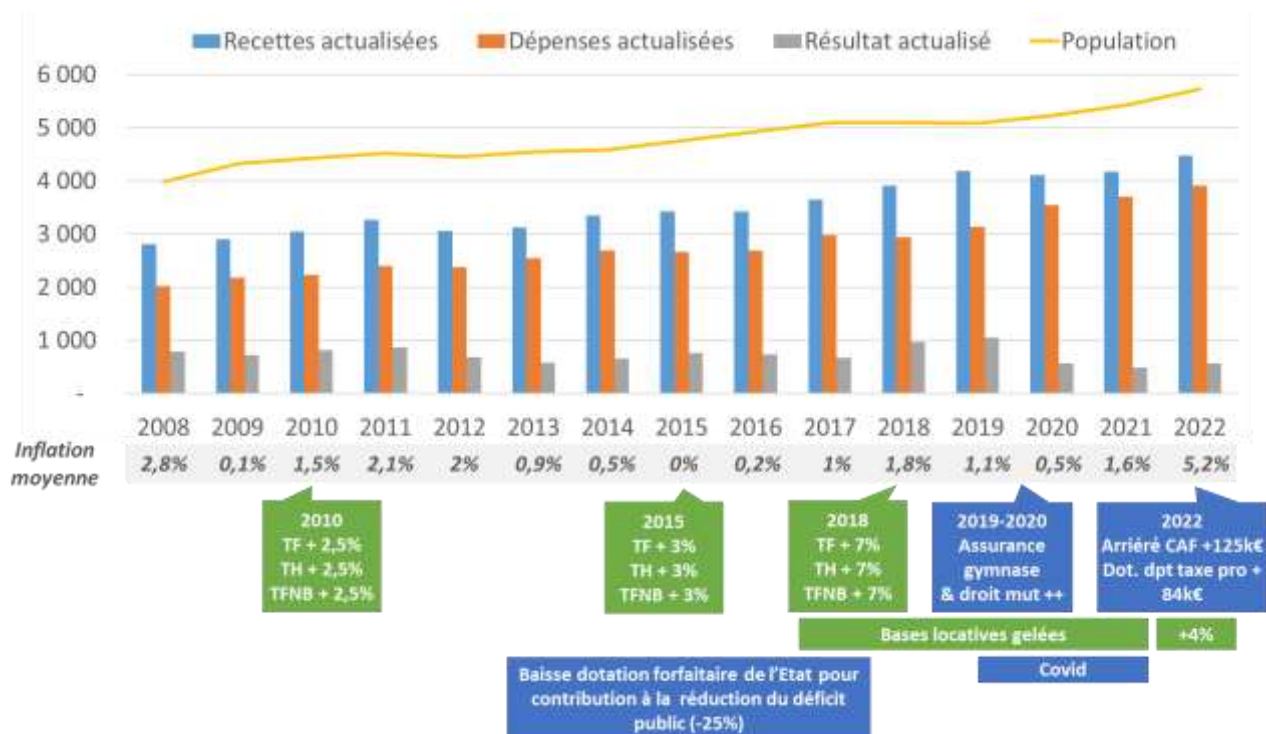
2.4. Prospective en section de fonctionnement

2.4.1. Rétrospective sur les recettes et dépenses de fonctionnement

En faisant une analyse rétrospective, avec des données financières actualisée (lissant l'inflation) sur les 15 dernières années, on observe que les recettes en fonctionnement de la commune ont pu croître

proportionnellement à l'évolution de la population en s'appuyant sur trois hausses d'impôts locaux, en 2010, 2015 et 2018.

Evolution budget de fonctionnement vs population - Données actualisées décembre 2022



2.4.2. Quelques éléments de prospective en fonctionnement

Afin d'éclairer au mieux la prospective budgétaire, sont détaillés ci-dessous des éléments impactant les recettes et les dépenses de la commune sur les 4 prochaines années.

▪ **Estimation de la croissance de logements**

Cette estimation est basée :

- Sur l'héritage de l'ancienne mandature, qui continuera à impacter la commune jusqu'en 2026, avec les programmes du Pattolat, aujourd'hui gelés, dans l'attente des résultats et prescriptions des études sur le risque inondation.
- Sur les objectifs donnés à la commune en termes de production de logements, programmés dans le cadre de la révision du PLU, et encadrés par le PLH du Pays Voironnais et le SCOT.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de logements	2172	2199	2282	2312	2423	2514	2653	2688	2723	2758
Nouveaux logements construits		27	83	30	111	91	139	35	35	35

Autorisations d'urbanisme nouvelle mandature			20	10	50	50	30	35	35	35
Héritage ancienne mandature		27	63	20	61	41	109			

▪ **Estimation de la croissance des effectifs scolaires**

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30
Nombre d'enfants	553	530	535	542	568	589	622	630	638	647
Nombre de classes	21	21	21	21	21 à 22	22	23	23	23	24

Avec le pôle maternelle, la capacité scolaire totale sera de 25 classes, avec possibilité de création de 2 classes supplémentaires dans le bâti existant. Cette évaluation est basée sur le nombre moyen d'enfants scolarisés par logement en 2022, sans prise en compte de décohabitation accrue et de la spécificité des logements créés.

▪ **Estimation de l'inflation**

L'estimation de l'inflation est basée sur les données INSEE et Etat pour les années à venir.

	2022	2023	2024	2025	2026
Inflation	5,9%	6%	4,4%	2,5%	2%

Ces niveaux d'inflation sont impactés sur toutes les lignes budgétaires concernées.

▪ **Une réévaluation pérenne de quelques recettes**

Trois lignes de recettes augmentent de façon durable :

- La réévaluation de l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle, qui double par rapport à son niveau 2020 (changement de strate démographique et relative pauvreté de la commune), soit +84k€ maximum, et +55k€ pris en compte, car l'Etat peut potentiellement ponctionner ce fond dans le cas de dépenses exceptionnelles liées à des risques naturels.
- La réévaluation de la compensation au titre des terrains occupés par les services du pays voironnais, passant de 25k€ à 125k€ à compter de 2023, suite à des négociations engagées fin 2021.
- Une augmentation pérenne des travaux en régie à 45k€/an, permis par un suivi financier plus fin et par l'investissement des équipes techniques, notamment l'équipe bâtiments.

2.4.1. Les dépenses de fonctionnement

▪ Scénario d'évolution des effectifs sur 2023-2026 « sous contrainte »

Sur la prospective 20223-2026, compte tenu de l'inflation de 5,9% sur 2022, puis estimée à 6 % en 2023, 4,4 % en 2024 puis 2,5% et 2,3% respectivement en 2025 et 2026, la trajectoire d'augmentation des effectifs de la commune initialement prévue de 5,6 ETP sur la période 2021-2026 est ramenée à 2,3 ETP, à savoir :

- Maintenir deux agents aux services urbanisme (remplacement d'un congé maternité en 2023)
- Augmenter en 2025 de 0,7 agent aux services scolaires après réalisation de la nouvelle école maternelle
- Augmenter la présence de l'assistance sociale en passant de 0,4 ETP à 0,7 ETP dès 2023 par un financement du CCAS
- Recruter un agent aux services techniques en 2026, compte tenu de l'activité qui va augmenter en liaison avec l'augmentation du nombre de bâtiments communaux.

A noter le non remplacement d'un agent aux services techniques suite à sa demande de mise en disponibilité.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs.

ETP/ service (hors apprentis)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGS	1	2	2,5	2	2	2	2	2
Ressources (RH et finance)	2	1,8	2,5	3	3	3	3	3
Affaires générales	3,5	3,5	3,5	3,8	3,5	3,5	3,5	3,5
Urbanisme et aménagement	0	0	1	1,3	2	2	2	2
Affaires sociales (CCAS)	0	0	0,4	0,4	0,7	0,7	0,7	0,7
Service scolaire	23	23	23	23	23	23	23,7	23,7
Services techniques	13	12	13	14	13	13	13	14
Police Municipale	1	1,5	2	2	2	2	2	2
Total	43,5	43,8	47,9	49,5	49,2	49,2	49,2	50,2

NB : les éventuels stagiaires ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

A noter qu'en 2022, deux apprentis qui travaillaient dans nos services (scolaire et urbanisme) ont terminé leur formation. Pour septembre 2023 sera étudiée la possibilité d'accueillir un apprenti, notamment aux services techniques.

A titre de comparaison, les communes entre 5 000 et 10 000 habitants emploient en moyenne 14 ETP / 1000 habitants, soit 80 ETP pour une commune de la taille de Coublevie en 2022. Pour Coublevie, les chiffres 2022 sont de 8,9 ETP / 1000 habitants, et la trajectoire proposée ci-dessus nous amènerait à 8 ETP / 1000 habitants en 2026. **Les perspectives de croissance restent donc largement inférieures à la moyenne de strate** (cf graphique ci-contre).

Sur les ressources humaines le scénario inclut également :

- Un accroissement de la valeur du point compensant en partie l'inflation (4% sur 2023, 2% sur 2024 et 2025, 1,2% sur 2026)
- Le glissement vieillesse technicité des agents
- Une réévaluation de l'IFSE pour une partie des agents dès 2023, et une révision de l'IFSE pour tous les agents en 2025
- La prise en charge de la couverture santé à partir de 2026.

▪ **Des charges à caractère général maîtrisées**

Par ailleurs, les autres éléments de prospective sont les suivants :

- La prise en compte de l'inflation sur l'ensemble des lignes budgétaires impactées
- Un accroissement des dépenses d'alimentation en adéquation avec la croissance des effectifs scolaires et la fin de la crise COVID.
- Poursuite des dépenses diverses liées au PEDT à hauteur de 15 000 €/an depuis 2022.
- Un budget entretien des voiries en baisse de 30% en 2023 pour un retour à la normale en 2024

▪ **Prix de l'énergie**

La prospective se base sur la consommation usuelle de la commune avant extinction nocturne, soit 500MWh. Elle intègre :

- L'augmentation connue sur l'année 2023 (330€/MWh), prenant en compte l'impact positif de l'extinction nocturne entre 23h et 6h (-75MWh)
- Un tassement faible des prix de l'énergie en 2024 et 2025 pour suivre ensuite l'inflation. Le peu de données fiables sur les perspectives sur le prix de l'énergie nous incitent à être prudents.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Energie électrique	80 556 €	76 701 €	120€/MWh 77 902 €	180€/MWh 90 327 €	330€/MWh 140 000 €	310€/MWh 130 500 €	305€/MWh 128 638 €	310€/MWh 131 210 €

▪ **Amende SRU : carence et subvention dans le projet pension de famille**

Pour rappel, suite au vote du conseil municipal du 29/01/2022, la commune a fait le choix de contribuer au projet de création d'une pension de famille sur le site Ferdinand Buisson, à hauteur de 150 000€ répartis sur 3 années (50 000€/an sur 2023, 24 et 25). L'intégralité de cette subvention sera déduite de l'amende SRU de la commune, le projet prévoyant la construction d'un immeuble de 25 logements sociaux PLAI.

Par ailleurs, nous prévoyons une augmentation de 40% de l'amende SRU sur les années 2023 à 2026 suite à la non-atteinte des objectifs triennaux 2019-2022.

▪ **Péril Route de Grenoble – des charges exceptionnelles à absorber sur l'année 2023**

La commune a été mise en cause durant le courant de l'année 2022 sur le bâti en péril route de Grenoble. La commune est considérée comme en partie responsable suite à des travaux de démolition conduits sur une mitoyenne en 1995. Des discussions sont en cours avec les parties pour une résolution à l'amiable courant 2023, et la participation de l'assurance de la commune (Groupama) n'est pas garantie. Une négociation est actuellement en cours.

Dans le cadre de la construction du budget 2023, une dépense exceptionnelle à hauteur de 400 000€ est prise en compte.

▪ **Stratégie à court terme pour absorber les charges exceptionnelles sur l'année 2023**

Afin de limiter l'impact de cette charge exceptionnelle liée au péril Route de Grenoble sur l'année 2023, il est proposé :

- D'allouer une partie du résultat de fonctionnement 2022 en section fonctionnement 2023 (200 000€)
- De resserrer les dépenses de fonctionnement, notamment sur l'entretien des voiries, avec un retour à la « normale » à partir de 2024.

▪ **Scénario de dépense « sous contrainte » sur 2023-2026**

Les détails par année sont présentés en annexe 1.

ANNEES	CA 2020	CA 2021	Atterris- sage 2022	2023	2024	2025	2026
CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 100 058 €	1 010 833 €	1 182 242 €	1 261 065 €	1 348 972 €	1 384 384 €	1 417 181 €
achats non stockés	352 378 €	430 473 €	488 058 €	546 933 €	553 036 €	567 283 €	583 257 €
services extérieurs	474 859 €	297 699 €	383 931 €	385 329 €	455 283 €	468 166 €	478 029 €
autres services extérieurs	63 147 €	12 634 €	38 470 €	35 000 €	36 100 €	36 753 €	37 288 €
publicité publication rel publ	28 907 €	48 456 €	55 807 €	59 576 €	59 978 €	61 402 €	62 570 €
dépl missions et réc	239 €	1 827 €	508 €	806 €	841 €	863 €	880 €

frais post et de télécom	29 112 €	40 013 €	32 806 €	37 192 €	38 807 €	39 764 €	40 800 €
divers	146 037 €	173 649 €	176 505 €	188 868 €	197 178 €	202 107 €	206 149 €
impôts taxes	5 379 €	6 083 €	6 154 €	7 361 €	7 749 €	8 047 €	8 208 €
CHARGES DE PERSONNEL	1 573 884 €	1 814 533 €	2 035 823 €	2 188 256 €	2 202 021 €	2 282 062 €	2 377 946 €
Atténuation de produits	84 000 €	55 071 €	63 617 €	41 313 €	42 413 €	43 065 €	65 288 €
AUTRES CH COURANTES	357 929 €	389 684 €	299 300 €	301 844 €	296 661 €	302 926 €	308 984 €
CHARGES FINANCIERES	51 823 €	81 589 €	89 115 €	81 246 €	76 922 €	68 696 €	60 742 €
CHARGES EXCEPT	460 €	4 062 €	89 094 €	400 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 426 €	134 793 €	152 247 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Dépenses imprévues		0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
TOTAL	3 310 581 €	3 490 565 €	3 911 440 €	4 516 264 €	4 214 618 €	4 328 816 €	4 477 868 €

2.4.2. Les recettes de fonctionnement

▪ Prospective sur les dotations

Les éléments suivants sont pris en compte :

- Une DGF en croissance, mais dans une moindre mesure compte-tenu de l'accroissement de la population, sachant qu'au niveau national la DGF est stable malgré l'inflation. L'impact de la révision des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation n'étant pas encore connu, cette ligne devra être ajustée.
- Pour rappel une estimation de la compensation par l'Etat au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les nouveaux logements sociaux, construits à compter du 1^{er} janvier 2021, jusqu'à fin 2026. Cette mesure impacte positivement les perspectives financières de la commune. Néanmoins, ces dotations supplémentaires ne sont pas vouées à être pérennes. Elles dureront jusqu'en 2031.
- La réévaluation de l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle, qui double par rapport à son niveau 2020, soit +70k€ maximum, et +55k€ pris en compte.
- Des droits de mutation en baisse, en relation la baisse des transactions potentielles compte tenu de l'augmentation des taux d'emprunt. Cette ligne de recette est la plus volatile. Si la commune de Coublevie reste attractive, il est difficile de construire un budget communal pérenne en se basant sur un niveau élevé des droits de mutation. Pour mémoire, les droits de mutation sont faibles sur les constructions nouvelles (0,17%). Seul les ventes de propriété existantes apportent des recettes significatives (5,8%)

▪ **Des recettes supplémentaires pérennes à court et moyen terme :**

- La réévaluation de la compensation au titre des terrains occupés par les services du pays voironnais, passant de 25k€ à 125k€ à compter de 2023, suite à des négociations engagées fin 2021.
- Une augmentation pérenne des travaux en régie à 45k€/an, permise par un suivi financier plus fin et par l'investissement des équipes techniques, notamment l'équipe bâtiments.
- Des revenus des immeubles en croissance de 35 000€ dès 2022, suite à l'attribution de la PSEJ à la crèche l'Envol directement par la CAF (qui transitait jusqu'à présent par la commune), permettant de couvrir le loyer de l'Envol. Par ailleurs, l'Envol se verra attribuer une subvention afin de conserver le même équilibre financier qu'en 2021.

▪ **Des recettes exceptionnelles sur 2023**

- Un amortisseur de sécurité sur les dépenses d'électricité, à savoir la prise en charge par l'ETAT du Remboursement de la moitié de la différence entre le coût de la dépense au tarif contracté du MWH par rapport au coût qu'il serait au tarif de 180€/MWH
- Enfin le résultat de fonctionnement du CA 2022, qui est de 564 206€ est affecté pour 364 206€ en recettes du budget d'investissement 2023, et 200 000€ en recettes du budget de fonctionnement 2023. Cette affectation exceptionnelle en fonctionnement permet de limiter l'impact des charges exceptionnelles liées au péril de la Route de Grenoble.

▪ **Une fiscalité dynamique mais néanmoins insuffisante pour compenser l'inflation**

- Une fiscalité directe en adéquation avec la croissance de la population, et en prenant en compte une revalorisation des bases locatives au niveau de l'inflation de l'année n-1. Seuls les nouveaux logements non sociaux impactent positivement la taxe foncière, les logements locatifs sociaux n'y contribuant pas. **La croissance de la taxe foncière n'est donc pas directement proportionnelle à la croissance du nombre de logement.**
- Le scénario prend en compte la revalorisation des bases locatives promises par l'Etat pour 2023, sans continuité sur les années 2024 à 2026

NB : Sur la valorisation patrimoniale, les tènements de la commune en cœur de village sont en partie valorisés en vente, en 2024, en partie en acquisition de fonds de commerce dans le cœur de village. Le budget prospectif prend en compte également des recettes en en revenu de commerces installés dans les immeubles à partir de 2025-2026. Cette réflexion s'applique également au terrain de la cour 2 du Bérard, dont la valorisation est considérée à partir de 2026.

▪ **Quatre scénarios proposés en recette de fonctionnement sur le niveau de taxe foncière**

Les 4 scénarios proposés pour analyse et discussion sont :

- Taxe foncière stable (soit 34,38%)
- Taxe foncière +5% (+1,72 points, soit 36,10%)
- Taxe foncière +10% (3,44 points, soit 37,82%)
- Taxe foncière +15% (5,16 points, soit 39,54%)

Scénario Taxe foncière stable

	CA 2020	CA 2021	Atterris- sage 2022	2023	2024	2025	2026
Report en fonctionnement n-1				200 000 €			
Produits sces ventes diverses	279 754	387 727	405 953 €	423 510 €	444 357 €	457 819 €	471 556 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 375	28 274	27 350 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Impôts et taxes	2 733 277	2 848 079	3 077 955 €	3 174 711 €	3 263 272 €	3 364 479 €	3 487 354 €
Dotation et participation	683 529	781 584	793 475 €	800 446 €	823 088 €	822 257 €	861 687 €
Autres pdts gest courante	97 991	33 682	78 989 €	47 000 €	52 000 €	52 000 €	57 000 €
Produits financiers	2 078	1 857	1 625 €	1 500 €	1 200 €	800 €	400 €
Produits exceptionnels	2 500	31 443	75 379 €	42 500 €	37 500 €	32 500 €	32 500 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	0	3 960	1 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Reprise sur provisions	0	0	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de charges		0	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Atténuation de charges	31 129	10 792	13 508 €	41 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL	3 843 633	4 127 398 €	4 475 646 €	4 775 667 €	4 681 417 €	4 789 855 €	4 970 496 €

Scénario taxe foncière + 5%

	CA 2020	CA 2021	Atterris- sage 2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	2 733 277	2 848 079	3 077 955 €	3 304 747 €	3 397 735 €	3 504 253 €	3 632 521 €
TOTAL	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	4 905 703 €	4 815 881 €	4 929 629 €	5 115 664 €

Scénario taxe foncière + 10%

	CA 2020	CA 2021	Atterris- sage 2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	2 733 277	2 848 079	3 077 955 €	3 434 782 €	3 532 199 €	3 644 027 €	3 777 689 €
TOTAL	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	5 035 738 €	4 950 344 €	5 069 403 €	5 260 831 €

Scénario taxe foncière + 15%

	CA 2020	CA 2021	Atterris- sage 2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	2 733 277	2 848 079	3 077 955 €	3 564 818 €	3 666 663 €	3 783 801 €	3 922 857 €
TOTAL	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	5 165 774 €	5 084 808 €	5 209 177 €	5 405 999 €

2.4.1. Le résultat de fonctionnement

Les différents scénarios de résultats de fonctionnement sur la période 2023-2026 sont les suivants, en fonction de l'option choisie sur l'évolution de la taxe foncière :

Option 1 Taxe Foncière +0%	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	3 967 721 €	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	4 775 667 €	4 681 417 €	4 789 855 €	4 970 496 €
Dépenses	3 148 277 €	3 310 581 €	3 490 565 €	3 911 441 €	4 516 264 €	4 214 618 €	4 328 816 €	4 477 868 €
Résultat	819 443 €	533 052 €	636 833 €	564 206 €	259 403 €	466 799 €	461 039 €	492 628 €

Option 2 Taxe Foncière +5%	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	3 967 721 €	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	4 905 703 €	4 815 881 €	4 929 629 €	5 115 664 €
Dépenses	3 148 277 €	3 310 581 €	3 490 565 €	3 911 441 €	4 516 264 €	4 214 618 €	4 328 816 €	4 477 868 €
Résultat	819 443 €	533 052 €	636 833 €	564 206 €	389 438 €	601 262 €	600 813 €	637 796 €

Option 3 Taxe Foncière +10%	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	3 967 721 €	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	5 035 738 €	4 950 344 €	5 069 403 €	5 260 831 €
Dépenses	3 148 277 €	3 310 581 €	3 490 565 €	3 911 441 €	4 516 264 €	4 214 618 €	4 328 816 €	4 477 868 €
Résultat	819 443 €	533 052 €	636 833 €	564 206 €	519 474 €	735 726 €	740 587 €	782 963 €

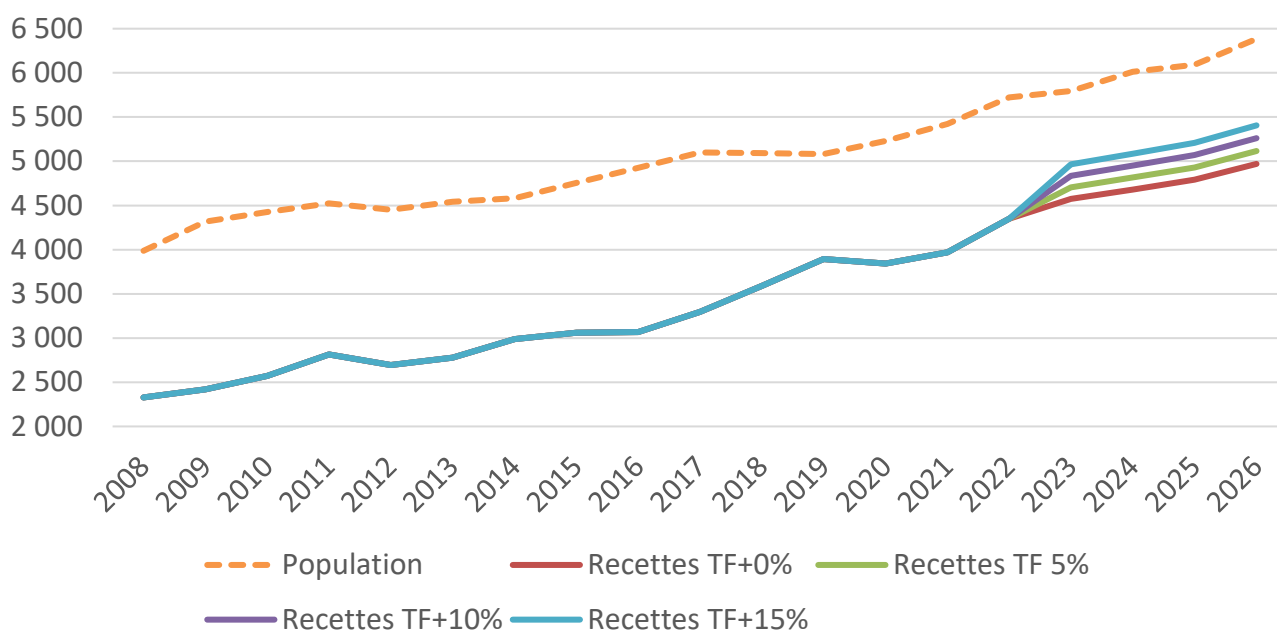
Option 4 Taxe Foncière +15%	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	3 967 721 €	3 843 633 €	4 127 398 €	4 475 646 €	5 165 774 €	5 084 808 €	5 209 177 €	5 405 999 €
Dépenses	3 148 277 €	3 310 581 €	3 490 565 €	3 911 441 €	4 516 264 €	4 214 618 €	4 328 816 €	4 477 868 €
Résultat	819 443 €	533 052 €	636 833 €	564 206 €	649 509 €	870 189 €	880 361 €	928 131 €

Afin de pouvoir évaluer au mieux les impacts budgétaires pour la commune, nous proposons d'évaluer l'impact de chacune des options sur les recettes de la commune, et donc les capacités à faire, à la fois en euros courant et euros constant (lissant l'inflation).

Pour en faciliter la lecture, **les années 2022 et 2023 ont été « corrigées » de leurs recettes exceptionnelles :**

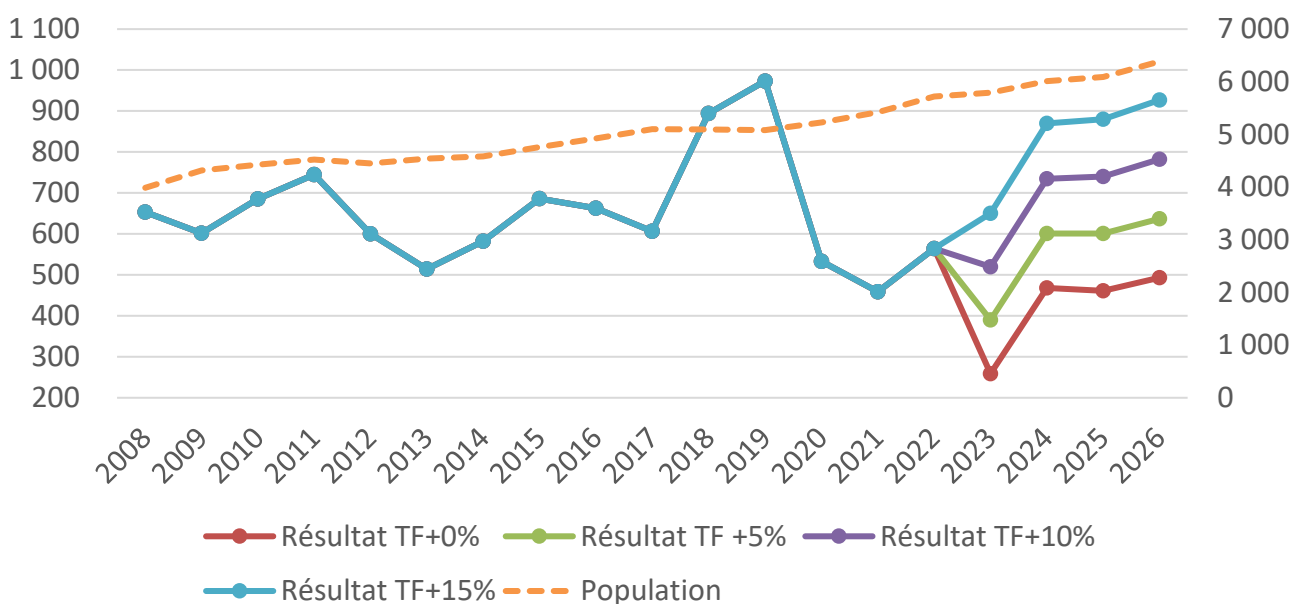
- Minoration des recettes de 125k€ en 2022 (arriéré CAF PSEJ)
- Minoration des recettes de 200k€ en 2023 (allocation exceptionnelle d'une partie du résultat de fonctionnement 2022)

Comparatif évolution de la population et évolution des recettes de fonctionnement à euro courant



La même analyse sur le résultat de fonctionnement, sans correction des recettes en 2022 et 2023.

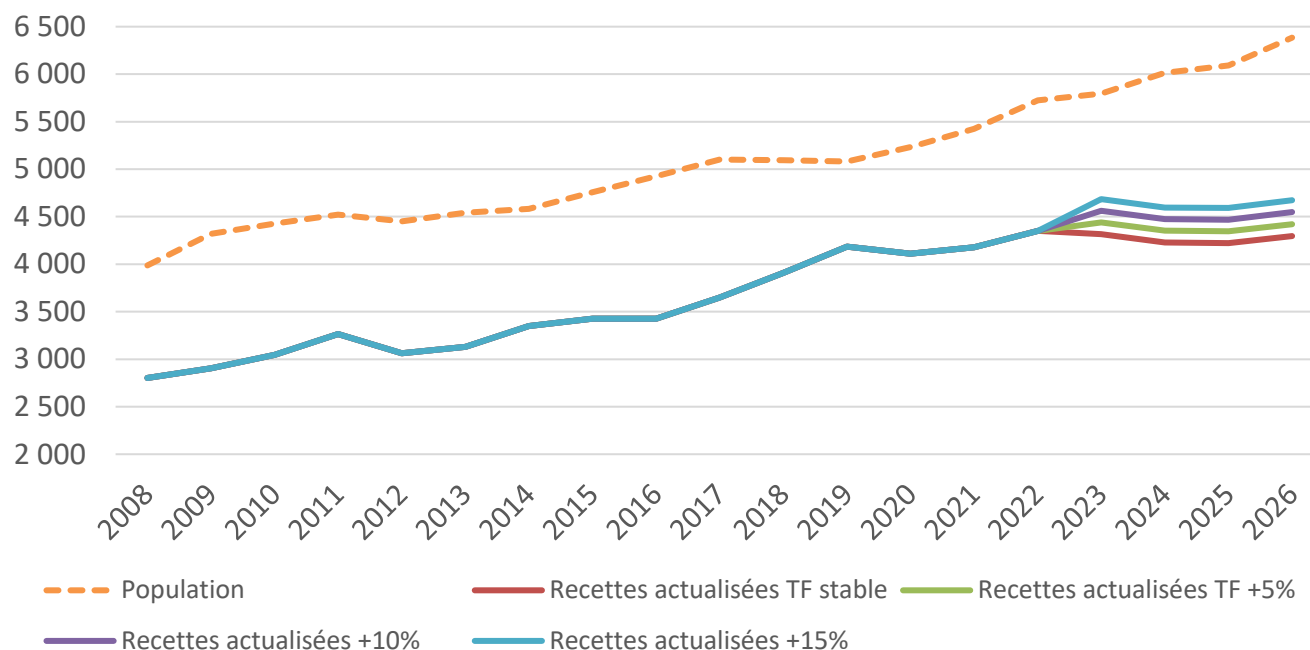
Comparatif évolution de la population et évolution des résultats de fonctionnement à euro courant



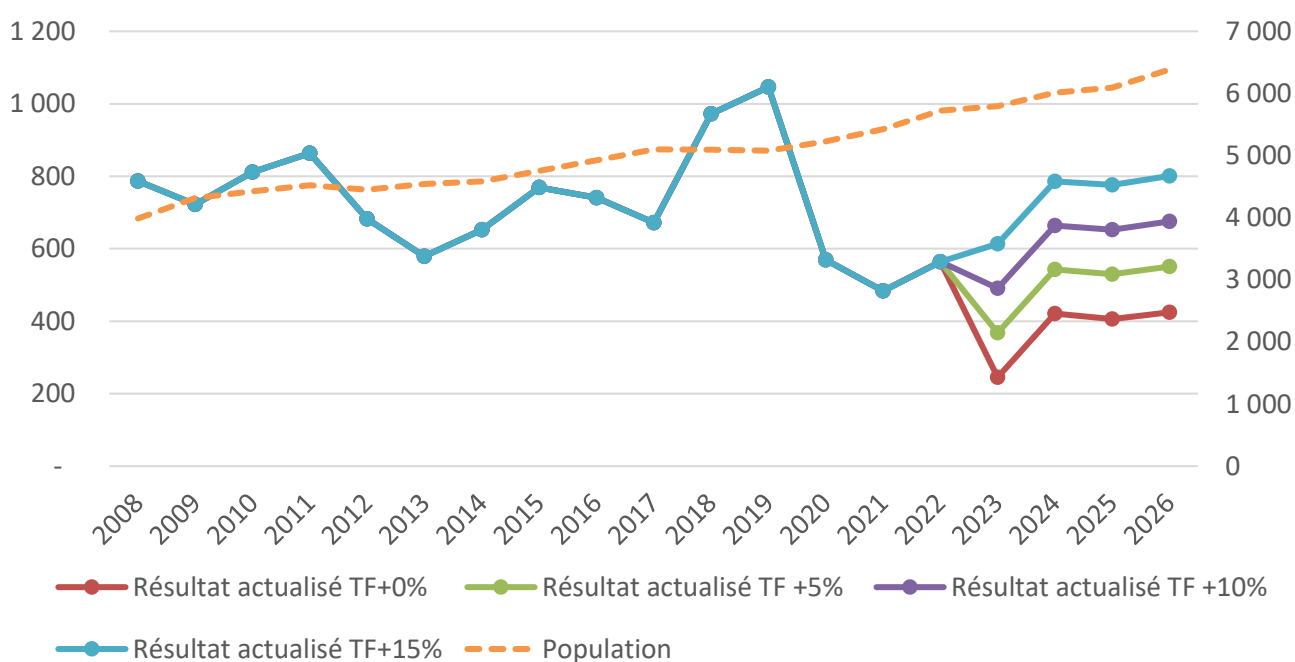
Ces scénarios de recettes à euro courant ne prenant pas en compte l'impact de l'inflation, il est important de faire la **même analyse à euro constant, avec une actualisation sur la valeur de l'euro de décembre 2022.**

En lissant l'inflation, les courbes montrent le décrochage important des capacités à faire de la commune en fonction de la population. **L'impact de l'inflation, avec des recettes en majeure partie non corrélées à l'inflation dégrade durablement les finances de la commune.**

Comparatif évolution de la population et évolution des recettes de fonctionnement à euro constant



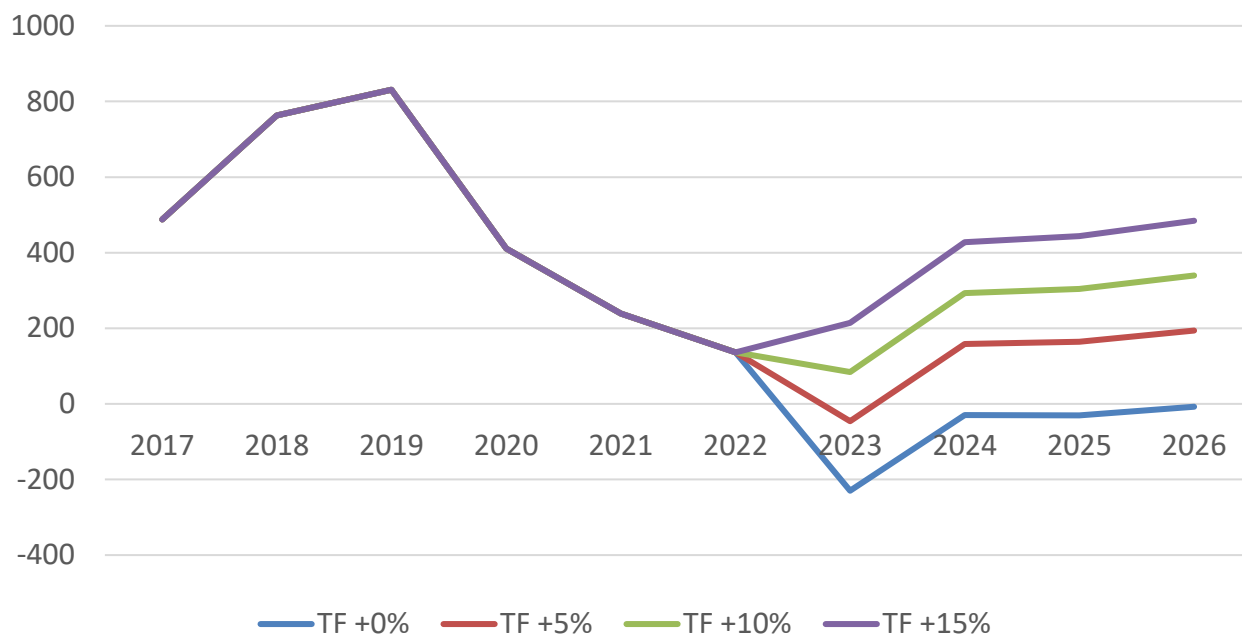
Comparatif évolution de la population et évolution des résultats de fonctionnement à euro constant



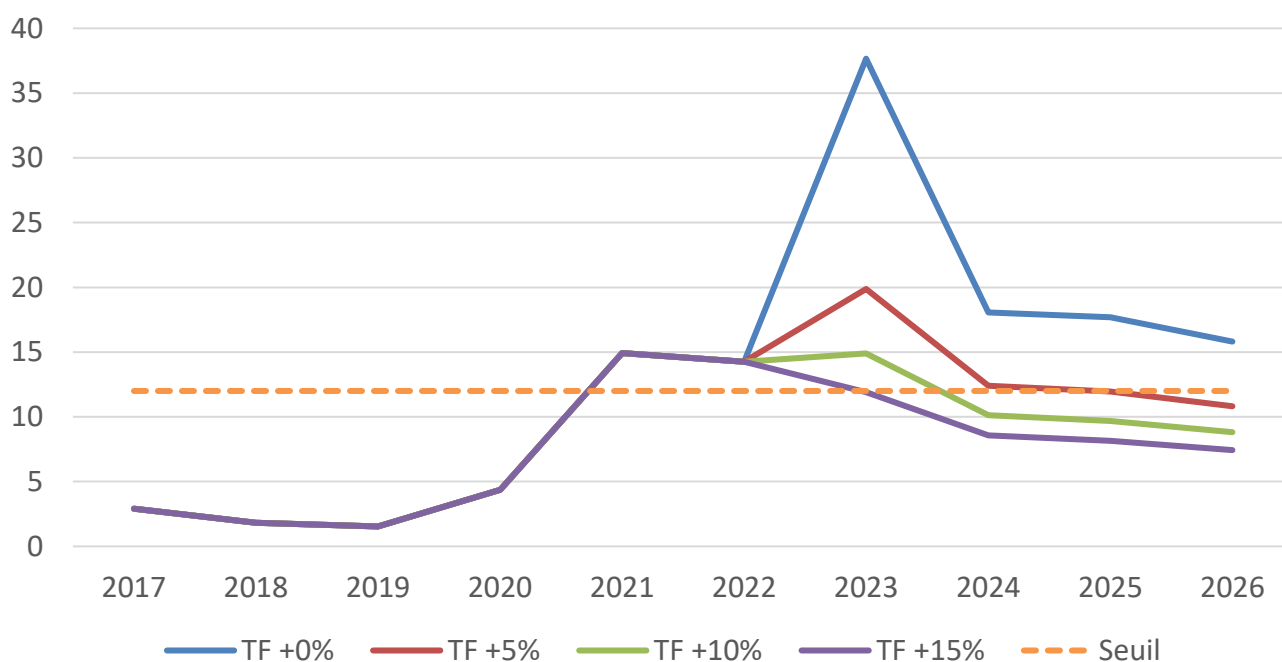
2.5. Focus sur les indicateurs d'endettement

L'impact des 4 scénarios selon le choix d'évolution de la taxe foncière sur les 2 principaux indicateurs d'endettement sont présentés ci-dessous

Capacité d'autofinancement ou épargne nette en milliers d'€ (soit le résultat de fonctionnement minoré du remboursement du capital de la dette)



Capacité de désendettement en année (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette)



2.6. Prospective en section investissement

2.6.1. Les dépenses d'investissements

▪ Un scénario de plan pluriannuel d'investissement (PPI) révisé

Un seul scénario de dépense d'investissement est proposé. Ce PPI est amené à évoluer en fonction des choix du conseil municipal. **Il est donc proposé à titre indicatif, afin de tester sa faisabilité en fonction des 4 scénarios proposés en recette de fonctionnement.**

Le PPI proposé comprend :

- Le projet pôle maternelle complet, incluant +600k€ sur les coûts travaux.
- Un projet cœur de village précisé, avec un financement conséquent attendu de la part de la CAPV (fond de concours cœur de village). Une grande partie de ce projet devra être finalisé d'ici 2025, notamment les parkings aux alentours de l'école maternelle.
- Sur les aménagements lourds de voirie, proposition de se limiter à des aménagements de carrefours.
- Sur l'agrandissement et la restructuration d'Orgeoise, le prévisionnel concerne le réaménagement de la cantine, l'agrandissement du préau permettant de structurer le parvis et la transformation des classes maternelles et classes élémentaires.
- L'ensemble du projet Paul martel.
- Le projet vidéoprotection limité à l'équipement du cœur de village.
- Le budget sur le couvent et la chapelle limité à la sauvegarde du patrimoine (en cours d'évaluation)
- La rénovation thermique de la mairie.

Le récapitulatif des niveaux d'investissement récurrents et structurants est donné ci-après. Ce tableau n'a qu'une valeur indicative et donne les niveaux d'engagement sur de nouvelles opérations sur les années 2023 à 2026.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026	Total
Total	1 966 402 €	3 473 643 €	8 719 002 €	2 950 919 €	1 988 989 €	2 103 989 €	21 202 945 €
Investissements récurrents	499 900 €	320 618 €	714 092 €	524 000 €	506 000 €	471 000 €	3 035 610 €
Investissements structurants	1 151 863 €	2 643 581 €	7 429 655 €	1 860 000 €	920 000 €	1 120 000 €	15 125 099 €
OPFI	314 639 €	509 444 €	575 255 €	566 919 €	562 989 €	512 989 €	3 042 235 €

Le PPI par ligne d'investissement est détaillé en annexe 4.

2.6.2. Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissements par poste pour le scénario avec taxe foncière stable sont détaillées dans l'Annexe 5. Seul le montant de l'affectation du résultat de fonctionnement varie selon le scénario fiscal.

▪ **Scénario sur les subventions**

	Réalisé 2022	Obtenues non réalisées	2023	2024	2025	2026	Total
Vestiaires Dalmassière	100 000 €	470 552 €	470 552 €				570 552 €
Purificateurs air	1 800 €						1 800 €
Halle	10 066 €	23 488 €	73 488 €				83 554 €
Parc	10 945 €	25 538 €	75 538 €				86 483 €
Velux Orgeoise	2 219 €						2 219 €
Etude thermique mairie		625 €	625 €				625 €
Réno thermique mairie			40 000 €	75 000 €			115 000 €
Etude thermique tous les bâtiments			5 000 €				5 000 €
Etude extension réseau de chaleur		16 800 €	16 800 €				16 800 €
Orgeoise plan école - 300k€ & Cœur de village	51 782 €	120 823 €		220 823 €			272 605 €
Orgeoise transformation					100 000 €		100 000 €
Nouvelle école maternelle	60 000 €	1 341 530 €	1 491 530 €				1 551 530 €
Nouvelle école maternelle/ Cœur de village (extérieurs)			350 000 €				350 000 €
Cœur de village (espaces publics)			200 000 €	300 000 €	150 000 €	150 000 €	800 000 €
Couvent, chapelle dont cœur de village				250 000 €			250 000 €
Stade Paul Martel	0 €	35 818 €	10 000 €	100 000 €			110 000 €
Videoprotection	0 €	50 400 €		30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
PCAET plantation arbres		9 300 €	9 300 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	39 300 €
PCAET cours d'école		867 €					0 €
Eclairage stade foot				20 000 €			20 000 €
Dossier amende carrefours et sécurisations			20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
Total	236 812 €	2 095 741 €	2 762 833 €	1 025 823 €	310 000 €	210 000 €	4 545 468 €

▪ **Scénario de valorisation patrimoniale**

Il est à noter que cette prospective en investissement prend en compte des recettes potentielles liées à la vente de terrains (Terrain cœur de village pour la construction d'une résidence sénior et terrain

Bérard pour extension maison médicale). Concernant la lingerie l'année 2023 sera consacrée à étudier son devenir :

- Vente sèche
- Transfert de la crèche dans la lingerie et affectation du bâtiment actuel à d'autres utilisations, par exemple l'installation de commerces permettant la liaison en la place du 19 mars et le futur cœur de village.

Le scénario de valorisation patrimonial proposé inclut 2 ventes potentielles en 2024 (700k€ sur le cœur de village) et en 2026 (300k€ sur le Bérard). Ces niveaux de valorisation sont volontairement minorés, permettant d'envisager des scénarios mixtes.

▪ **Variation des recettes d'investissement selon les 4 scénarios de taxe foncière**

La seule variable en recette d'investissement est le montant de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1 à la section d'investissement, en fonction du niveau de taxe foncière.

2.6.3. Le résultat d'investissement

Ce résultat n'est donné qu'à titre indicatif est n'a pas de valeur comptable proprement dit. Sur l'année 2022, il s'agit du résultat réalisé. Sur les années 2023 à 2026, il s'agit des dépenses et recettes engagées dans l'année.

Le résultat 2026 donne la capacité à investir restante pour la prochaine équipe municipale, si l'ensemble des projets prévus dans le PPI sont réalisés. Pour une lecture plus objective, les résultats sont actualisés à l'euro constant (valeur décembre 2022), selon les taux d'inflation prévisionnels.

		Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses		3 473 643 €	8 719 002 €	2 950 919 €	1 988 989 €	2 103 989 €
TF Stable	Recettes	9 918 387 €	9 669 094 €	3 801 459 €	2 693 481 €	2 540 327 €
	Résultat	6 444 744 €	950 091 €	850 540 €	704 492 €	436 338 €
	Résultat actualisé	6 444 744 €	896 313 €	768 579 €	621 078 €	377 132 €
TF + 5%	Recettes	9 918 387 €	9 669 094 €	3 985 353 €	3 065 696 €	3 107 520 €
	Résultat	6 444 744 €	950 091 €	1 034 434 €	1 076 707 €	1 003 531 €
	Résultat actualisé	6 444 744 €	896 313 €	934 752 €	949 221 €	884 709 €
TF + 10%	Recettes	9 918 387 €	9 669 094 €	4 115 388 €	3 330 195 €	3 511 793 €
	Résultat	6 444 744 €	950 091 €	1 164 469 €	1 341 206 €	1 407 804 €
	Résultat actualisé	6 444 744 €	896 313 €	1 052 257 €	1 182 402 €	1 241 115 €
TF + 15%	Recettes	9 918 387 €	9 669 094 €	4 245 424 €	3 594 694 €	3 916 066 €
	Résultat	6 444 744 €	950 091 €	1 294 505 €	1 605 705 €	1 812 077 €
	Résultat actualisé	6 444 744 €	896 313 €	1 169 762 €	1 415 584 €	1 597 521 €

3. Situation et prospective budgétaire du SPIC (budget annexe)

3.1. Éléments de l'année 2022

Des achats de combustibles et des recettes de vente de chaleur plus faibles que le budget prévisionnel, compte tenu d'un début d'hiver très doux. Par ailleurs le niveau de dépenses de fonctionnement en travaux sur la chaufferie est d'un niveau plus bas que les années précédentes.

3.2. Éléments de prospective pour le budget 2023

Les éléments suivants sont pris en compte sur le budget 2023 :

- Les lignes achats de combustibles et vente de chaleur sont à ce stade remises dans l'ordre de grandeur au budget prévisionnel 2022.
- Pas d'augmentation prévue à ce stade sur les achats de combustible ; pour rappel en 2022, a été instaurée une augmentation de 25%
- Un remboursement du SPIC à la commune de 24 236 €, relatif au prêt de la commune pour la constitution du SPIC.

▪ Instruction d'un projet d'extension de la chaufferie bois

La puissance de la chaufferie bois (deux chaudières de 300 KW) de la commune est suffisante pour absorber le chauffage de la nouvelle école maternelle. Ainsi à cette fin une sous-station de chauffage avec un échangeur sera installée dans les locaux techniques de la nouvelle école maternelle. Un réseau sera installé pour raccorder cette sous-station à la chaufferie. Le montant de ces investissements sera financé par le budget dédié à la nouvelle école maternelle.

Le taux de couverture bois moyen est de l'ordre de 90 % pour une production sortie chaudières bois de 2 100 MWh par an, mais un appoint gaz vient compléter les chaudières bois en période de grand froid et est assurée par l'ancienne chaufferie gaz de l'EHPAD qui a été rachetée et est exploitée par la Régie. Les deux chaudières gaz arrivent en fin de vie (40 ans) et vont devoir être remplacées à court terme.

En lien avec les démarches portées par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais à travers son Plan Climat Air Energie Territorial, la commune de Coublevie va lancer une étude de faisabilité (technique, économique et type d'organisation) en 2023, suite à un appel d'offres mené durant le dernier trimestre 2022, en collaboration avec l'AGEDEN et le Pays Voironnais. Le bureau d'études choisi est la société EEPOS.

Il s'agit de réaliser un schéma directeur d'évolution (notamment le remplacement des deux chaudières gaz de l'EHPAD) et d'extension du réseau de chaleur bois ce réseau dans les années à venir avec possibilité d'une extension éventuelle ou un nouveau réseau de chaleur pour englober les bâtiments publics (école du Berard, Piscine/gymnase de la CAPV, Collège du Département) et les futurs logements seniors.

Cette étude est financée à 70%.

3.2.1. Atterrissage 2022 et BP 2023 en fonctionnement

Les tableaux ci-après présentent les budgets de fonctionnement, en prévision d'atterrissage 2022 et budget prévisionnel 2023.

Le versement de 15 000 € du budget de fonctionnement du SPIC vers les recettes d'investissement du budget principal de la commune n'a pas pu être réalisé.

Un versement de 24 236 € est programmé sur l'année 2023.

Recettes fonctionnement								
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022 (1)	CA 2022	BP 2023	
002	report excédent fonctionnement année N-1	10 662,07 €	10 662,07 €	22 033,02 €	22 033,02 €	17 250,81 €	17 250,81 €	18 544,21 €
Ventes de produits fabriqués, prestation de								
Chapitre 70	service	187 000,00 €	179 864,59 €	184 000,00 €	172 023,18 €	241 030,00 €	202 697,46 €	240 000,00 €
706,00 €	vente chaleur	187 000,00 €	179 864,59 €	184 000,00 €	172 023,18 €	241 030,00 €	202 697,46 €	240 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections								
Chapitre 042		15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €
777,00 €	amortissement subvention (ordre)	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €
Autres produits de gestion courante								
Chapitre 75		0,00 €	0,00 €		1 888,00 €	0,00 €	1,38 €	0,00 €
7 588,00 €	autres				1 888,00 €		1,38 €	
Produits exceptionnels								
Chapitre 77		17 000,00 €	17 000,00 €		0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
778,00 €	autres pdts exceptionnels	17 000,00 €	17 000,00 €		0,01 €			
TOTAL 229 792,86 € 222 657,45 € 221 163,81 € 211 075,00 € 273 411,60 € 235 080,44 € 273 675,00 €								

Dépenses fonctionnement								
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	
011	charges à caractère général	165 929,62 €	138 761,88 €	173 000,00 €	162 605,58 €	205 948,75 €	151 084,86 €	188 802,85 €
Fournitures non stockables (gestion achat								
6 061,00 €	combustible R1)	90 000,00 €	80 178,75 €	85 000,00 €	93 768,17 €	121 761,00 €	99 031,87 €	121 000,00 €
6 156,00 €	entretien (R2)	34 000,00 €	50 502,98 €	50 000,00 €	50 831,73 €	58 187,75 €	47 952,99 €	52 386,00 €
	petits travaux	34 729,62 €		15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €		7 416,85 €
6 168,00 €	assurances	3 100,00 €	2 910,15 €	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
6 226,00 €	honoraires	4 100,00 €	5 170,00 €	20 000,00 €	16 875,00 €	8 000,00 €	4 100,00 €	5 000,00 €
6 231,00 €	annonces et insertions				1 130,68 €			
6 288,00 €	autres services extérieurs (gestion des cendres)							
	compensation Ehpad (gaz)	0,00 €						
autres charges de gestion courante								
Chapitre 65		0,00 €	0,00 €	10,00 €	1,79 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
658,00 €	charges diverses gest courante			10,00 €	1,79 €	10,00 €		
Charges financières								
Chapitre 66		8 661,68 €	8 660,99 €	8 015,42 €	8 015,26 €	7 361,06 €	7 360,03 €	6 695,18 €
66 111,00 €	intérêts	9 088,00 €	9 087,31 €	8 448,00 €	8 447,84 €	7 800,00 €	7 798,97 €	7 140,56 €
66 112,00 €	écne	-426,32 €	-426,32 €	-432,58 €	-432,58 €	-438,94 €	-438,94 €	-445,38 €
6 688,00 €	frais bancaires							
Dotations aux amortissements et aux provisions								
Chapitre 68		17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 815,00 €	dotations aux provisions pour risques et charges	17 000,00 €						
Opérations d'ordre de transfert entre sections								
Chapitre 042		38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €
6 811,00 €	dotation aux amortissements	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €
6 811,00 €	prov po renouvellet mat (R3)							
6 862,00 €	dot ch financ à répartir	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €
023	virement section investissement					19 890,23 €		37 975,41 €
022	Dépenses imprévues			1 936,83 €		2 000,00 €		2 000,00 €
TOTAL 229 792,86 € 185 624,43 € 221 163,81 € 208 824,19 € 273 411,60 € 196 646,45 € 273 675,00 €								
solde de fonctionnement 0,00 € 37 033,02 € 0,00 € 2 250,81 € 0,00 € 38 433,99 € 0,00 €								

3.2.2. Atterrissage 2022 et BP 2023 en section investissement

Les tableaux ci-après présentent les budgets d'investissement, en prévision d'atterrissage 2022 et budget prévisionnel 2023.

Recettes investissement								
		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
	Total Reports et subvention	43 329,35 €	43 329,35 €	37 898,91 €	22 898,91 €	21 719,23 €	1 829,00 €	91 463,62 €
001	report excédent N-1 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 329,35 €	43 329,35 €	22 898,91 €	22 898,91 €	1 829,00 €	1 829,00 €	
1068	autres réserves							18 544,21 €
13	Subventions d'investissement							17 472,00 €
1315	Groupements de collectivités							17 472,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement année N			15 000,00 €		19 890,23 €		37 975,41 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 832,46 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €	38 201,56 €
1562	provision matériel	630,90 €						
28138	dotation aux amortissements	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €	33 543,10 €
4817	pénalités renégociation dette (ordre)	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €	4 658,46 €
	TOTAL	82 161,81 €	81 530,91 €	76 100,47 €	61 100,47 €	59 920,79 €	40 030,56 €	129 665,18 €

Dépenses investissement								
		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001	Déficit d'investissement reporté							19 889,78 €
16	Emprunt	43 502,00 €	43 501,21 €	59 141,00 €	44 140,68 €	44 790,00 €	44 789,55 €	69 683,96 €
1641	emprunt	43 502,00 €	43 501,21 €	44 141,00 €	44 140,68 €	44 790,00 €	44 789,55 €	45 447,96 €
1687	autres dettes (reversement à la commune)			15 000,00 €				24 236,00 €
20	immo incorporelles (études)							24 960,65 €
2031	Etudes							24 960,65 €
21	immo corporelles (travaux)	23 529,02 €		1 828,68 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138	Autres constructions	23 529,02 €		1 828,68 €	0,00 €	0,00 €		
chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €
13918	amortissement subvention (ordre)	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €	15 130,79 €
	TOTAL	82 161,81 €	58 632,00 €	76 100,47 €	59 271,47 €	59 920,79 €	59 920,34 €	129 665,18 €
	solde d'investissement	0,00 €	22 898,91 €	0,00 €	1 829,00 €	0,00 €	-19 889,78 €	0,00 €

FIN DE LA PARTIE TEXTUELLE

Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement par poste 2020-2026

	ANNEES	CA 2020	CA 2021	BP2022	BP/DM 2022	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 100 058 €	1 010 833 €	1 144 020 €	1 278 520 €	1 182 242 €	1 261 065 €	1 348 972 €	1 384 384 €	1 417 181 €
60	achats non stockés	352 378 €	430 473 €	480 074 €	495 874 €	488 058,96 €	546 933 €	553 036 €	567 283 €	583 257 €
6042	alimentation			112 000 €	112 000 €	128 555,24 €	138 940 €	138 641 €	142 653 €	147 289 €
6061 1	eau et assainissement	21 686 €	18 612 €	19 356 €	21 056 €	19 796,60 €	20 984 €	21 908 €	22 455 €	22 905 €
6061 2	énergie électricité	76 701 €	77 902 €	111 401 €	111 401 €	90 327,67 €	140 000 €	130 500 €	128 638 €	131 210 €
6061 3	chauffage urbain	51 892 €	68 475 €	71 214 €	71 214 €	69 454,89 €	86 819 €	90 639 €	92 905 €	94 763 €
6062 2	carburants	4 647 €	5 497 €	5 717 €	9 817 €	8 852,26 €	9 737 €	10 166 €	10 420 €	10 628 €
6062 3	alimentation	106 263 €	126 227 €	21 276 €	21 276 €	14 756,14 €	15 642 €	16 330 €	16 738 €	17 073 €
6062 8	autres fournitures non stockées			0 €	0 €	162,15 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6063 1	fourniture d'entretien	13 173 €	19 744 €	20 534 €	20 534 €	19 885,01 €	16 078 €	16 786 €	17 205 €	17 549 €
6063 2	fourniture de petit équipement	23 671 €	28 997 €	30 157 €	40 157 €	35 887,02 €	35 000 €	36 540 €	37 454 €	38 203 €
6063 3	fourniture de voirie	9 898 €	15 421 €	16 038 €	16 038 €	19 454,12 €	17 000 €	17 748 €	18 192 €	18 556 €
6063 6	vêtements de travail	7 519 €	8 267 €	8 598 €	8 598 €	9 413,89 €	9 979 €	9 515 €	9 753 €	9 948 €
6064	fournitures administratives	3 777 €	8 356 €	8 691 €	8 691 €	8 499,25 €	4 200 €	4 397 €	4 507 €	8 000 €
6067	fournitures scolaires	22 413 €	35 932 €	37 370 €	37 370 €	27 586,01 €	30 000 €	36 320 €	37 228 €	37 416 €
6068	autres matieres et fournitures	10 738 €	17 041 €	17 723 €	17 723 €	35 428,71 €	22 554 €	23 547 €	29 135 €	29 718 €
61	services extérieurs	474 859 €	297 699 €	334 073 €	434 273 €	383 931,73 €	385 329 €	455 283 €	468 166 €	478 029 €
611	contrats de prestations de sces	37 186 €	51 544 €	53 606 €	65 106 €	52 166,32 €	35 156 €	39 703 €	40 696 €	41 510 €
6132	locations immobilières	5 577 €	9 726 €	11 000 €	11 000 €	12 063,00 €	12 787 €	13 349 €	13 683 €	13 957 €
6135	locations mobilières	1 032 €	5 732 €	1 500 €	11 200 €	9 903,99 €	5 498 €	5 740 €	5 884 €	6 001 €
6152 1	entretien de terrains	6 785 €	589 €	8 000 €	8 000 €	1 338,00 €	5 000 €	5 220 €	5 351 €	5 458 €
6152 21	entretien de bâtiments publics	153 076 €	23 484 €	30 000 €	15 000 €	11 661,56 €	25 000 €	26 100 €	26 753 €	27 288 €

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

6152 28	autres bâtiments	1 424 €	2 430 €	2 527 €	2 527 €	0,00 €	2 040 €	2 130 €	2 183 €	2 227 €
6152 31	entretien de voies et reseaux	101 091 €	51 097 €	65 000 €	151 400 €	152 065,57 €	111 190 €	166 082 €	170 234 €	173 639 €
6152 4	entretien bois et forêts	1 283 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0,00 €	1 000 €	1 044 €	1 070 €	1 092 €
6155 1	entretien de matériel roulant	9 058 €	11 165 €	11 611 €	19 211 €	16 842,29 €	17 853 €	18 638 €	19 104 €	19 486 €
6155 8	entretien autres biens mobiliers	80 182 €	55 216 €	57 424 €	57 424 €	42 593,02 €	60 149 €	62 795 €	64 365 €	65 652 €
6156	maintenance	6 732 €	23 143 €	24 069 €	24 069 €	31 433,90 €	43 320 €	45 226 €	46 357 €	47 284 €
6161	primes d'assurance multirisques	27 871 €	12 290 €	14 000 €	14 000,00 €	15 913,95 €	14 840 €	15 493 €	17 380 €	17 728 €
6168	primes assurances autres	16 002 €	10 457 €	11 875 €	11 875 €	10 677,43 €	12 588 €	13 142 €	13 470 €	14 240 €
617	etudes et recherches			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6182	doc generale et technique	3 398 €	3 388 €	3 524 €	3 524 €	3 132,77 €	3 321 €	3 467 €	3 554 €	3 625 €
6184	verset a des org de formation	11 232 €	13 496 €	14 036 €	14 036 €	11 669,17 €	12 369 €	12 914 €	13 236 €	13 501 €
6188	autres frais divers	12 931 €	23 944 €	24 901 €	24 901 €	12 470,76 €	23 219 €	24 241 €	24 847 €	25 344 €
62	autres services extérieurs	63 147 €	12 634 €	23 139 €	38 139 €	38 470,06 €	35 000 €	36 100 €	36 753 €	37 288 €
6225	ind au compt et aux régisseurs			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6226	honoraires	52 538 €	12 634 €	13 139 €	28 139 €	38 470,06 €	25 000 €	26 100 €	26 753 €	27 288 €
6227	frais d'actes et de contentieux	10 609 €		10 000 €	10 000 €	0,00 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
6228	rem intermediaires divers			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6287 6	remb au ftais GFP			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	publicité publication rel publ	28 907 €	48 456 €	63 413 €	66 913 €	55 807,19 €	59 576 €	59 978 €	61 402 €	62 570 €
6231	annonces et insertions	1 378 €	3 436 €	6 000 €	6 000 €	1 816,68 €	5 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
6232	fêtes et cérémonies	9 777 €	3 577 €	18 000 €	18 000 €	16 182,59 €	18 000 €	18 792 €	19 261,8 €	19 647 €
6236	catalogue et imprimés	3 861 €	4 839 €	5 033 €	21 213 €	19 540,30 €				
6237	publications	5 106 €	15 558 €	16 180 €			20 713 €	21 624 €	22 164,7 €	22 608 €
6238	divers tirages	3 609 €	9 443 €	6 700 €	6 700 €	4 441,25 €	4 708 €	4 915 €	5 037,7 €	5 138 €
6247	transports collectifs du personnel			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

6248	frais transports div	5 176 €	11 603 €	11 500 €	15 000 €	13 826,37 €	11 156 €	11 647 €	11 938 €	12 177 €
	dépl missions et réc	239 €	1 827 €	2 360 €	2 360 €	508,40 €	806 €	841 €	863 €	880 €
6251	voyages et déplacements	12 €		100 €	100 €	0,00 €	106 €	111 €	113 €	116 €
6256 et 6255	missions et déménagements		1 500 €	1 560 €	1 560 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6257	réceptions	227 €	327 €	700 €	700 €	508,40 €	700 €	731 €	749 €	764 €
	frais post et de télécom	29 112 €	40 013 €	37 661 €	37 661 €	32 806,42 €	37 192 €	38 807 €	39 764 €	40 800 €
6261	frais d'affranchissement	4 568 €	6 295 €	6 546 €	6 546 €	5 519,45 €	5 851 €	6 108 €	6 261 €	6 636 €
6262	frais de télécommunications	23 384 €	29 437 €	30 614 €	30 614 €	27 209,06 €	30 842 €	32 199 €	33 004 €	33 664 €
627	services bancaires et assimilés	1 160 €	4 282 €	500 €	500 €	77,91 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	divers	146 037 €	173 649 €	196 194 €	196 194 €	176 505,31 €	188 868 €	197 178 €	202 107 €	206 149 €
6281	concours divers cotisations...	2 665 €	4 343 €	4 516 €	4 516 €	4 700,13 €	4 982 €	5 201 €	5 331 €	5 438 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	528 €	380 €	500 €	500 €	0,00 €	500 €	522 €	535 €	546 €
62875	Aux communes membres du GFP		1 133 €	1 178 €	1 178 €	0,00 €	1 272 €	1 328 €	1 361 €	1 388 €
62876	au GFP de rattachement			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6288	autres services extérieurs	146 037 €	167 794 €	190 000 €	190 000 €	171 805,18 €	182 113 €	190 126 €	194 880 €	198 777 €
63	impôts taxes	5 379 €	6 083 €	7 106 €	7 106 €	6 154,56 €	7 361 €	7 749 €	8 047 €	8 208 €
63512	taxes foncières	4 577 €	5 758 €	5 988 €	5 988 €	5 799,00 €	6 205 €	6 577 €	6 867 €	7 004 €
63513	autres impôts locaux	802 €	19 €	800 €	800 €	20,00 €	800 €	800 €	800 €	816 €
6353	Impôts indirects			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6355	taxes et impôts sur les véhicules		306 €	318 €	318 €	335,56 €	356 €	371 €	381 €	388 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 573 884 €	1 814 533 €	1 944 500 €	2 060 000 €	2 035 823,05 €	2 188 256 €	2 202 021 €	2 282 062 €	2 377 946 €
6218	autres personnel extér	27 644 €	51 175 €	54 800 €	57 800 €	49 671,57 €				
6331	versement mobilité	7 296 €	8 310 €	8 900 €	8 900 €	9 286,28 €				
6332	cotisations fnal	4 560 €	5 194 €	5 600 €	5 600 €	5 803,81 €				
6336	cotisations au cnfpt et autres	16 209 €	19 290 €	20 100 €	20 100 €	21 932,62 €				

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

6411 1	rémun principale	778 447 €	863 943 €	925 300 €	994 800 €	983 754,74 €				
6411 2	nbi suppl famil trait	8 824 €	15 680 €	16 800 €	16 800 €	17 027,82 €				
6411 6	ind de preavis et de licenciement			0 €	0 €	0,00 €				
6411 8	autres indemnités	52 649 €	15 573 €	16 700 €	16 700 €	15 329,08 €				
6413 1	rémunération	197 797 €	302 493 €	324 000 €	335 000 €	336 211,48 €				
6413 8	autres indemnités			0 €	0 €	0,00 €				
6416 8	autres emplois d'insertion			0 €	0 €	0,00 €				
6417 1	rémunération des apprentis	13 443 €	12 361 €	13 500 €	13 500 €	15 493,12 €				
6417 2	Apprentis_Inde mnité inflation					200,00 €				
6451	cotisations à l'urssaf	185 027 €	218 814 €	235 500 €	244 500 €	240 724,01 €				
6453	cot aux caisses de retraite	209 382 €	225 072 €	241 000 €	264 000 €	259 164,36 €				
6454	cotisations aux assedic	8 059 €	12 181 €	13 100 €	13 100 €	13 498,87 €				
6455	cotisations pour assurance du personnel	49 045 €	43 381 €	46 500 €	46 500 €	43 538,66 €				
6456	verst au fnc du sup familial			0 €	0 €	0,00 €				
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage			0 €	0 €	0,00 €				
6458	cot aux orgnismes sociaux	2 470 €	2 613 €	2 800 €	2 800 €	3 044,66 €				
6474	viret aux autres œuvres sociales	7 017 €	7 778 €	8 400 €	8 400 €	8 522,45 €				
6475	médecine du travail pharmacie	5 368 €	6 562 €	7 100 €	7 100 €	8 141,52 €				
6478	autres charges sociales	648 €	4 113 €	4 400 €	4 400 €	4 478,00 €				
014	Atténuation de produits	84 000 €	55 071 €	105 000 €	72 400 €	63 617,38 €	41 313 €	42 413 €	43 065 €	65 288 €
7392 23	fds péréquation ress interco commun (FPIC)	4 939 €	25 225 €	25 000 €	25 000 €	16 251,00 €	25 000 €	26 100 €	26 753 €	27 288 €
7391 15	rev art 55 loi SRU	79 061 €	29 846 €	80 000 €	47 400 €	47 366,38 €	16 313 €	16 313 €	16 313 €	38 000 €
65	AUTRES CH COURANTES	357 929 €	389 684 €	300 650 €	299 524 €	299 300,69 €	301 844 €	296 661 €	302 926 €	308 984 €
	ind et frais de mission aux élus	103 988 €	122 684 €	123 301 €	126 863 €	115 643,49 €	123 556 €	126 076 €	128 101 €	130 663 €

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

6531	indemnités	99 125 €	107 239 €	107 239 €	117 051 €	107 543,37 €	110 456 €	112 665 €	114 355 €	116 642 €
6532	frais de missions			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6533	cotisations retraite	4 673 €	8 662 €	9 009 €	9 009 €	7 891,34 €	8 000 €	8 306 €	8 514 €	8 684 €
6535	frais de formation	95 €	6 287 €	6 538 €	288 €	165,00 €	5 000 €	5 000 €	5 125 €	5 228 €
6537 2	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	95 €	43 €	45 €	45 €	43,78 €	100 €	104 €	107 €	109 €
6541	créances admises en non valeur		452 €	470 €	470 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6573 62	subvention de fonctionnement au CCAS			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	cont et part obligatoires	221 762 €	224 180 €	121 349 €	116 661 €	123 554,78 €	117 591 €	116 188 €	119 093 €	121 475 €
6552	aide sociale du département			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6553	sce incendie	95 365 €	95 365 €	97 100 €	97 100,00 €	97 071,79 €	103 000 €	107 532 €	110 220 €	112 425 €
6554 1	cont fonds comp ch territoriales	1 196 €		0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6554 1	contribution au fond...			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6554 8	Autres contributions ...	116 970 €	120 866 €	6 300 €	13 312 €	18 661,13 €	6 300 €	0 €	0 €	0 €
6558	autres contributions obligatoires	8 231 €	7 949 €	17 949 €	6 249 €	7 821,86 €	8 291 €	8 656 €	8 872 €	9 050 €
	subv de fonct aux pers dt privé	32 179 €	42 821 €	56 000 €	56 000 €	60 102,42 €	60 697 €	54 397 €	55 732 €	56 847 €
6574	subv f (privé) autres organismes	32 178 €	41 912 €	55 000 €	55 000 €	59 697,00 €	59 697 €	53 397 €	54 732 €	55 827 €
	subv équilibre association l'envol			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6573 64	Subv fonct dotation initiale			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6575 5	groupement et collectivités			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	dotation solidarité interco et com			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6588 8	autres	1 €	908 €	1 000 €	1 000 €	405,42 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 020 €
66	CHARGES FINANCIERES	51 823 €	81 589 €	89 116 €	89 116 €	89 115,21 €	81 246 €	76 922 €	68 696 €	60 742 €
6611 1	intérêts emprunts et dettes	54 753 €	76 695 €	92 620 €	92 620 €	92 618,77 €	84 893 €	76 922 €	68 696 €	60 742 €

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

6611 2	ICNE	-2 930 €	4 894 €	-3 504 €	-3 503,56 €	-3 503,56 €	-3 647 €	0 €	0 €	0 €
6688	autres charges financières			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
67	CHARGES EXCEPT	460 €	4 062 €	1 400 €	89 400 €	89 094,20 €	400 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
6712	amendes fiscales et pénales			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6713	secours et dots			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	460 €	4 062 €	1 000 €	1 000 €	763,71 €	500 €	500 €	500 €	500 €
678	autres charges except			400 €	88 400 €	88 330,49 €	400 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	142 426 €	134 793 €	151 000 €	152 220 €	152 247,45 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
675	val comptable immob fin cédées		3 876 €	0 €	0 €	443,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6761	Différences sur réalisations (positives) (ordre)		512 €	0 €	0 €	966,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
678	charges exceptionnelles			0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6811	dot aux amort des immo incorpor	142 426 €	130 405 €	151 000 €	152 220 €	150 838,45 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	2 040 €	2 130 €	2 183 €	2 227 €
6817	dot aux prov po dép actifs circul			0 €	0 €	0,00 €	2 040 €	2 130 €	2 183 €	2 227 €
022	Dépenses imprévues		0 €	40 000 €	23 175 €	0,00 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	TOTAL	3 310 581 €	3 490 565,29 €	3 775 687 €	4 064 356 €	3 911 440,61 €	4 516 264 €	4 214 618 €	4 328 816 €	4 477 868 €

Nota-Bene : la répartition des charges de personnel ne sont pas détaillées pour les années 2023-2026 – seule la somme du chapitre est donnée.

Annexe 2 : Recettes de fonctionnement par poste 2020-2026

Seul le scénario sans augmentation de TF est détaillé ci-après.

	CA 2020	CA 2021	BP2022	BP/DM 2022	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
Report en fonctionnement n-1						200 000 €			
Produits sces ventes diverses	279 754	387 727	420 314 €	420 314 €	405 953,80 €	423 510 €	444 357 €	457 819 €	471 556 €
0	5 278	4 200	5 000 €	5 000 €	5 223,99 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
redevance et occup dom public	1 096	16 616	10 000 €	10 000 €	5 831,48 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
redevances funéraires									
redevances enlèvement om									
redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	252 250	344 228	385 014 €	385 014 €	375 060,40 €	388 410 €	409 257 €	422 719 €	436 456 €
autres prestations de services	2 619	4 436	2 500 €	2 500 €	18 541,44 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
remb de frais par autres act									
autres pdts autres organismes	12 552	12 552	12 500 €	12 500 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
pdts par d'autre redevable	925	918	300 €	300 €	1 245,57 €	600 €	600 €	600 €	600 €
autres produits d'act annexes	5 033	4 777	5 000 €	5 000 €	50,92 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 375	28 274	28 000 €	28 000 €	27 350,09 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Travaux en régie	13 375	28 274	28 000 €	28 000 €	27 350,09 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Immobilisations corporelles	13 375	27 846	28 000 €	28 000 €	27 350,09 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
		428							
Impôts et taxes	2 733 277	2 848 079	3 056 291 €	3 056 291 €	3 077 955,70 €	3 174 711 €	3 263 272 €	3 364 479 €	3 487 354 €
impôts directs locaux	2 210 475	2 267 829	2 400 291 €	2 400 291 €	2 370 424,00 €	2 600 711 €	2 689 272 €	2 795 479 €	2 903 354 €
autres impôts locaux ou assimilés	256	2 650	2 500 €	2 500 €	1 163,00 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
attribution de compensation	51 491	51 491	51 500 €	51 500 €	28 572,02 €	51 500 €	51 500 €	51 500 €	51 500 €
dotation de solidarité communautaire	55 055	60 058	139 000 €	139 000 €	139 634,03 €	139 000 €	139 000 €	139 000 €	139 000 €
FNGIR	5 092	0	3 000 €	3 000 €	0,00 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 046	16 118			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

régularisation fiscalité directe locale	58 675	0	60 000 €	60 000 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
taxe sur la consommation finale d'électricité	49 817	52 901	60 000 €	60 000 €	68 287,01 €	80 000 €	80 000 €	75 000 €	70 000 €
Impôts sur les spectacles									
taxe afférente au droit de mutation ou à la taxe de publicité	288 370	352 133	340 000 €	340 000 €	344 296,64 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	320 000 €
Autres taxes diverses		44 900			125 579,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation et participation	683 529	781 584	563 773 €	563 773 €	793 475,20 €	800 446 €	823 088 €	822 257 €	861 687 €
dotation forfaitaire	317 123	303 452	311 850 €	311 850 €	312 740,00 €	334 190 €	350 104 €	345 320 €	376 597 €
dotation solidarité rurale	78 369	77 384	76 822 €	76 822 €	81 330,00 €	78 551 €	80 279 €	82 007 €	83 735 €
dotation nationale de péréquation	27 814	27 200	27 200 €	27 200 €	30 332,00 €	27 200 €	27 200 €	27 200 €	27 200 €
dot spéc au titre des instituteurs									
reversement TVA	13 769	34 805	25 000 €	25 000 €	10 457,10 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
dot générale de décentralisation									
D.G.D.	20 000				4 000,00 €				
Emplois jeunes		6 976	0 €	0 €	978,55 €	0 €	0 €	0 €	0 €
autres	906		500 €	500 €	6 000,00 €	500 €	500 €	500 €	500 €
subventions des communes	25 624	34 241	5 000 €	5 000 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GFP de rattachement	21 487	20 794	20 000 €	20 000 €	21 501,00 €	125 616 €	125 616 €	125 616 €	125 616 €
autres groupements	123 819	121 267	21 300 €	21 300 €	142 561,37 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
attribution fd nat TP									
dot unique des comp spéc à la TP									
attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	46 764	90 705	46 000 €	46 000 €	130 710,00 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
comp CET (CVAE CFE)									
Etat compensation au titre des exonérations de TF			4 800 €	4 800 €	26 858,00 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €	25 000 €
dot recensement									
Etat compensation au titre des exonérations de TH									
at fds national de péréquation									
autres					875,00 €				

Rapport d'orientation budgétaire 2023 – Commune de Coublevie

subv communes									
autres attributions subventions	7 855	64 761	25 300 €	25 300 €	25 132,18 €	83 989,91 €	88 989,91 €	91 214,66 €	93 038,95 €
Autres pdts gest courante	97 991	33 682	22 000 €	29 600 €	78 989,91 €	47 000 €	52 000 €	52 000 €	57 000 €
revenus des immeubles	15 838	14 639	20 000 €	27 600 €	65 490,42 €	45 000 €	50 000 €	50 000 €	55 000 €
autres produits divers de gestion courante	82 153	19 043	2 000 €	2 000 €	13 499,49 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Produits financiers	2 078	1 857	1 626 €	1 626 €	1 625,10 €	1 500 €	1 200 €	800 €	400 €
remboursement d'intérêts transférés par leur BA	2 078	1 857	1 626 €	1 626 €	1 625,10 €	1 500 €	1 200 €	800 €	400 €
Produits exceptionnels	2 500	31 443	2 500 €	3 720 €	75 379,42 €	42 500 €	37 500 €	32 500 €	32 500 €
Recouvrement sur créances admises en non valeur					9,56 €				
autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 500	3 769	2 500 €		501,97 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Autres produits exceptionnels		27 674	0 €	3 720 €	74 867,89 €	40 000 €	35 000 €	30 000 €	30 000 €
mandats annulés (sur exercices antérieurs)		0	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	0	3 960	0 €	0 €	1 409,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
cessions immobilisations		3 960	0 €	0 €	1 409,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diff / réal (+) transférées en investist. (ordre)		0	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €
quote part des subventions d'investissement transférée									
Reprise sur provisions	0	0	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de charges		0	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Atténuation de charges	31 129	10 792	10 000 €	10 000 €	13 508,22 €	41 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
remboursement sur rémunérations du personnel	31 129	10 792	10 000 €	10 000 €	8 508,22 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
remb charges					5 000,00 €	31 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	3 843 633	4 127 398 €	4 104 504 €	4 113 324 €	4 475 646 €	4 775 667 €	4 681 417 €	4 789 855 €	4 970 496 €

Annexe 3 : Dépenses d'investissement 2022

Dépenses d'investissements Commune de Coublevie	Récurrent (IR) / Structurant (IS)	N°	BP/DM 2022	Réalisé 2022	RAR 2022/2023
Travaux réfection voiries commune de Coublevie	IR	201	168 816 €	108 809 €	58 154,88 €
poteaux incendie /réseaux / espaces verts	IR	202	20 000 €	3 660 €	7 347 €
Eaux pluviales	IR	301	72 100 €	0 €	0 €
Travaux aménagement annexes mairie	IR	501	29 440 €	10 000 €	19 131,40 €
Centre de loisirs	IR	601	0 €		0 €
Tennis club	IR	801	14 600 €	1 400 €	0 €
Crèche	IR	802	8 975 €	975 €	2 178,17 €
Mairie	IR	803	8 500 €	0 €	0 €
Ecole du BERARD (Equipements et sécurisation après fermeture)	IR	804	18 000 €	1 495 €	0 €
Développement durable Rénovation sources (Etudes et travaux)	IR	902	20 000 €	5 597 €	0 €
Développement durable (aménagement piétons, projets citoyens)	IR	902	10 000 €	0 €	0 €
Etudes et honoraires divers	IR	903	84 857 €	7 056 €	20 868 €
CTM (aménagement)	IR	1001	3 100 €	0 €	2 484 €
Accessibilité études	IR	1601	10 000 €	0 €	0 €
NON affectés	IR	2090	422 259 €	0 €	0 €
Gymnase	IR	8601	27 000 €	13 182 €	0 €
Bât communaux	IR	8700	24 060 €	2 957 €	0 €
Matériel HA divers (équipements ST , équipement PM, reliure des actes, défibrillateurs , numérisation..)	IR	8703	143 795 €	97 705 €	802,96 €
Véhicules CTM	IR	8703	9 000 €	8 990 €	0 €
Informatique (serveur, réseau, outils ..)	IR	8703	26 148 €	26 008 €	24 481,38 €
Eclairage public	IR	8705	40 000 €	2 793 €	17 431,52 €
Achats terrains	IR	8707	153 324 €	0 €	3 323,98 €
Groupe scolaire d'orgeoise	IR	9602	24 528 €	29 992 €	0 €

Etudes Urbanisme dont révision PLU	IS	202	64 990 €	28 445 €	39 975 €
Stade Paul Martel (Etudes 2021, Travaux 2022 et 2023)	IS	302	295 400 €	4 422 €	0 €
Route de Vouise	IS	401	261 721 €	239 635 €	0 €
Réno thermique mairie	IS	803	40 000 €	1 500 €	0 €
Dalmassière	IS	1401	538 241 €	447 183 €	57 482,55 €
Nouvelle école maternelle	IS	2101	3 985 116 €	334 731 €	503 470,21 €
Parc Mairie	IS	2102	457 775 €	459 031 €	22 837,42 €
Aménagement cœur de Village	IS	2102	72 000 €	9 444 €	2 200 €
Halle de marché	IS	2102	236 316 €	208 907 €	46 506,12 €
Couvent, Lingerie, Chapelle des dominicains	IS	2103	50 000 €	3 593 €	22 680 €
Videoprotection (Etudes et travaux)	IS	8703	340 177 €	10 177 €	8 217,72 €
Achat Couvent des dominicains + Bat lingerie + parc	IS	8707	810 000 €	814 591 €	0 €
Groupe scolaire d'orgeoise - extension rénovation	IS	9602	1 266 304 €	68 622 €	116 367,41 €
Aménagement Cimetière et reprise concessions	IS	9901	25 000 €	13 300 €	0 €
Travaux aménagement voirie grandes opérations	IS		0 €		
Opération financière : emprunts	OPFI	16	428 030 €	428 030 €	
Opération financière : dépenses imprévues	OPFI	20	50 000 €	0 €	
Opération financière : Travaux en régie	OPFI	40	28 000 €	27 350 €	
Opération financière : subvention d'investissement (pension de famille)	OPFI				
Opération financière : opération patromniale	OPFI	41	54 065 €	54 065 €	

Annexe 4 : PPI 2021-2026

	IS/IR	réalisé 2021	réalisé 2022	2023	2024	2025	2026	Montant total opération (2021-2026)
Travaux réfection voiries commune de Coublevie	IR	45 127 €	108 809 €	148 155 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	752 091 €
poteaux incendie /réseaux / espaces verts	IR	11 866 €	3 660 €	9 347 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	54 873 €
Eaux pluviales	IR	252 625 €	0 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	412 625 €
Travaux aménagement annexes mairie	IR	5 022 €	10 000 €	39 131 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	84 153 €
Centre de loisirs	IR	0 €		8 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	14 000 €
Tennis club	IR	780 €	1 400 €	13 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	24 180 €
Crèche	IR	7 032 €	975 €	14 678 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	37 686 €
Mairie	IR	19 048 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	59 048 €
Ecole du BERARD (Equipements et sécurisation après fermeture)	IR	581 €	1 495 €	10 000 €	2 000 €	20 000 €		34 076 €
Développement durable Rénovation sources (Etudes et travaux)	IR	0 €	5 597 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	75 597 €
Développement durable (aménagement piétons, projets citoyens)	IR	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €	65 000 €
Etudes et honoraires divers	IR	49 362 €	7 056 €	60 868 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	222 286 €
CTM (aménagement)	IR	7 804 €	0 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €	27 804 €
Accessibilité études	IR	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Gymnase	IR	23 471 €	13 182 €	13 800 €	33 000 €	10 000 €	10 000 €	103 452 €
Bât communaux	IR	29 496 €	2 957 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	62 453 €

Matériel HA divers (équipements ST , équipement PM, reliure des actes, défibrillateurs , numérisation..)	IR	122 143 €	97 705 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	419 848 €
Véhicules CTM	IR		8 990 €	6 400 €				15 390 €
Informatique (serveur, réseau, outils ..)	IR	60 327 €	26 008 €	87 081 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	223 416 €
Eclairage public	IR	474 €	2 793 €	65 432 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €	148 698 €
Achats terrains	IR	120 780 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	320 780 €
Groupe scolaire d'orgeoise	IR		29 992 €	34 200 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	94 192 €
Etudes Urbanisme dont révision PLU	IS	55 809 €	28 445 €	94 175 €				178 429 €
Stade Paul Martel (Etudes 2021, Travaux 2022 et 2023)	IS	0 €	4 422 €	40 000 €	340 000 €			384 422 €
Route de Vouise	IS	239 019 €	239 635 €	0 €				478 654 €
Réno thermique mairie	IS		1 500 €	80 000 €	150 000 €			231 500 €
Dalmassière	IS	276 886 €	447 183 €	69 483 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	823 551 €
Nouvelle école maternelle	IS	64 277 €	334 731 €	6 623 470 €	50 000 €			7 072 478 €
Parc Mairie	IS	33 780 €	459 031 €	22 837 €				515 648 €
Aménagement cœur de Village	IS	2 835 €	9 444 €	150 000 €	500 000 €	500 000 €	950 000 €	2 112 279 €
Halle de marché	IS	31 521 €	208 907 €	46 506 €				286 934 €
Couvent, Lingerie, Chapelle des dominicains	IS	0 €	3 593 €	100 000 €	400 000 €			503 593 €
Videoprotection (Etudes et travaux)	IS	4 681 €	10 177 €	80 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	294 858 €
Achat Couvent des dominicains + Bat lingerie + parc	IS	0 €	814 591 €					814 591 €
Groupe scolaire d'orgeoise -	IS	130 334 €	68 622 €	58 184 €	200 000 €	250 000 €		707 140 €

extension rénovation								
Aménagement Cimetière et reprise concessions	IS	12 300 €	13 300 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	70 600 €
Travaux aménagement voirie grandes opérations	IS	0 €		50 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	350 000 €
Opération financière : emprunts	OPFI	359 023 €	428 030 €	435 255 €	426 919 €	422 989 €	422 989 €	2 495 205 €
Opération financière : dépenses imprévues	OPFI		0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Opération financière : Travaux en régie	OPFI		27 350 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	187 350 €
Opération financière : subvention d'investissement (pension de famille)	OPFI			50 000 €	50 000 €	50 000 €		
Opération financière : opération patrimoniale	OPFI		54 064 €					54 064 €
TOTAL INVESTISSEMENTS		1 966 402 €	3 473 643 €	8 719 002 €	2 950 919 €	1 988 989 €	2 103 989 €	21 052 944€

Annexe 5 : Recettes d'investissement

	Réalisé 2022	RAR sur 2023	2023	2024	2025	2026
Report Crédits investissement n-1 non consommés	8 253 929 €		5 892 055 €	950 091 €	850 540 €	704 492 €
Affectation excédent budget fonctionnement N à la section d'investissement (021)	0 €					
Opération ordre patrimonial	54 065 €					
Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement (1068)	636 833 €		364 206 €	205 545 €	412 941 €	405 835 €
Remboursement CCAS	5 364 €		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Dotation Taxe aménagement 2022	382 419 €		150 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Remboursement TVA	197 966 €		280 000 €	500 000 €	700 000 €	500 000 €
OP transfert section (dotation amortissements)	151 000 €		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Remboursement SPIC à la commune	0 €		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
emprunt						
Créances autres établissement publics	0 €	0 €				
Dépôts et cautions						
Produit de cession matériel et outillage						
produit de cession et d'immo	0 €			700 000 €		300 000 €
plus value sur les cessions						
Subvention (option mini)	236 812 €	519 578 €	2 762 833 €	1 025 823 €	310 000 €	210 000 €
Total Recettes investissements	9 918 387 €	519 578 €	9 669 094 €	3 801 459 €	2 693 481 €	2 540 327 €

Annexe 6 : indicateurs d'endettement

		Taxe foncière stable						
		CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
		<i>en milliers d'€</i>						
Impact sur le budget de fonctionnement	Produits de fonctionnement	3 830	4 127	4 476	4 722	4 628	4 735	4 914
	Charges de gestion	3 219	3 491	3 819	4 431	4 138	4 260	4 417
	Epargne de gestion	611	637	657	290	490	475	497
	Intérêts de la dette	54	78	93	85	77	69	61
	Epargne brute	557	559	564	206	413	406	436
Indicateurs d'endettement	Remboursement du capital de la dette	146	320	428	435	443	436	444
	Epargne nette (capacité d'autofinancement)	411	238,64	136,18	-229,71	-29,78	-30,38	-7,35
	En cours dette	2 427	8 340	8040	7740	7 460	7 180	6 900
	Annuité de la dette	200	398	521	520	520	505	504
	Annuité de la dette/habitant (en euros)	43	74	93	93	90	83	82
	Capacité de désendettement en année	4,36	14,93	14,25	37,66	18,07	17,69	15,81
	Taux d'épargne brute	14,54%	13,54%	12,61%	4,35%	8,92%	8,57%	8,88%

		Taxe foncière +5%						
		CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
		<i>en milliers d'€</i>						
Impact sur le budget de fonctionnement	Produits de fonctionnement	3 830	4 127	4 476	4 906	4 816	4 930	5 116
	Charges de gestion	3 219	3 491	3 819	4 431	4 138	4 260	4 417
	Epargne de gestion	611	637	657	474	678	670	699
	Intérêts de la dette	54	78	93	85	77	69	61
	Epargne brute	557	559	564	389	601	601	638
Indicateurs d'endettement	Remboursement du capital de la dette	146	320	428	435	443	436	444
	Epargne nette (capacité d'autofinancement)	411	238,64	136,18	-45,81	158,54	164,59	194,13
	En cours dette	2 427	8 340	8040	7740	7 460	7 180	6 900
	Annuité de la dette	200	398	521	520	520	505	504
	Annuité de la dette/habitant (en euros)	43	74	93	93	90	83	82
	Capacité de désendettement en année	4,36	14,93	14,25	19,87	12,41	11,95	10,82
	Taux d'épargne brute	14,54%	13,54%	12,61%	7,94%	12,48%	12,19%	12,47%

Taxe foncière +10%

		CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
		<i>en milliers d'€</i>						
Impact sur le budget de fonction- nement	Produits de fonctionnement	3 830	4 127	4 476	5 036	4 950	5 069	5 261
	Charges de gestion	3 219	3 491	3 819	4 431	4 138	4 260	4 417
	Epargne de gestion	611	637	657	604	813	809	844
	Intérêts de la dette	54	78	93	85	77	69	61
	Epargne brute	557	559	564	519	736	741	783
Indicateurs d'endet- tement	Remboursement du capital de la dette	146	320	428	435	443	436	444
	Epargne nette (capacité d'autofinancement)	411	238,64	136,18	84,22	293,00	304,37	339,30
	En cours dette	2 427	8 340	8040	7740	7 460	7 180	6 900
	Annuité de la dette	200	398	521	520	520	505	504
	Annuité de la dette/habitant (en euros)	43	74	93	93	90	83	82
	Capacité de désendettement en année	4,36	14,93	14,25	14,90	10,14	9,70	8,81
	Taux d'épargne brute	14,54%	13,54%	12,61%	10,32%	14,86%	14,61%	14,88%

Taxe foncière +15%

		CA 2020	CA 2021	Att. 2022	2023	2024	2025	2026
		<i>en milliers d'€</i>						
Impact sur le budget de fonction- nement	Produits de fonctionnement	3 830	4 127	4 476	5 166	5 085	5 209	5 406
	Charges de gestion	3 219	3 491	3 819	4 431	4 138	4 260	4 417
	Epargne de gestion	611	637	657	734	947	949	989
	Intérêts de la dette	54	78	93	85	77	69	61
	Epargne brute	557	559	564	650	870	880	928
Indicateurs d'endet- tement	Remboursement du capital de la dette	146	320	428	435	443	436	444
	Epargne nette (capacité d'autofinancement)	411	238,64	136,18	214,26	427,47	444,14	484,46
	En cours dette	2 427	8 340	8040	7740	7 460	7 180	6 900
	Annuité de la dette	200	398	521	520	520	505	504
	Annuité de la dette/habitant (en euros)	43	74	93	93	90	83	82
	Capacité de désendettement en année	4,36	14,93	14,25	11,92	8,57	8,16	7,43
	Taux d'épargne brute	14,54%	13,54%	12,61%	12,57%	17,11%	16,90%	17,17%

Annexe 7 : Comparatif TFBP et TFPB avec quelques communes

	Population légale 2020	TFPB 2022	TFPNB 2022
Coublevie	5 723	34,38%	51,71%
Voiron	20 853	44,06%	63,28%
Moirans	7 647	40,12%	77,81%
Voreppe	9 888	40,82%	67,46%
Tullins	7 883	41,11%	74,49%
Rives	6 668	47,19%	63,02%
Saint Jean de Moirans	3 641	36,46%	58,32%
La Buisse	3 400	36,35%	56,60%
Saint Etienne de Crossey	2 681	36,84%	45,86%
Renage	3 437	43,09%	94,70%
Saint Laurent du Pont	4 601	36,65%	73,02%